

V Schweiz
1800

CONFERENCE SUISSE DES DIRECTEURS CANTONAUX
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Rapport annuel 1973/1974

Zurich/Genève, octobre 1974

CONFERENCE SUISSE DES DIRECTEURS CANTONAUX
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Rapport annuel 1973/1974

Zurich/Genève, octobre 1974

Conférence suisse des directeurs cantonaux
de l'instruction publique

C o m i t é

Président M. Alfred Gilgen, Conseiller d'Etat,
chef du Département de l'instruction publique
du canton de Zurich, Zurich (1972)

Premier
vice-président M. François Jeanneret, Conseiller d'Etat,
chef du Département de l'instruction publique
du canton de Neuchâtel, Neuchâtel (1972)

Deuxième
vice-président M. Alfred Wyser, Conseiller d'Etat,
chef du Département de l'instruction publique
du canton de Soleure, Soleure (1968)

Membres M. Walter Gut, Conseiller d'Etat,
chef du Département de l'instruction publique
du canton de Lucerne, Lucerne (1973)

M. Leo Lejeune, Conseiller d'Etat,
chef du Département de l'instruction publique
du canton de Bâle-Campagne, Liestal (1972)

M. Ernst Rüesch, Conseiller d'Etat,
chef du Département de l'instruction publique
du canton de St-Gall, St-Gall (1973)

M. Antoine Zufferey, Conseiller d'Etat,
chef du Département de l'instruction publique
du canton du Valais, Sion (1972)

Secrétaire
général M. Eugène Egger, professeur, Genève

Secrétariat Palais Wilson, 1211 Genève 14
Tél.: 022 / 31 27 73

RAPPORT ANNUEL 1973/1974
de la
CONFERENCE SUISSE DES DIRECTEURS CANTONAUX
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

INTRODUCTION

L'année écoulée a commencé avec un changement à la tête de la Conférence. M. Hans Hürlimann, qui dirigeait encore à ce moment-là le Département de l'instruction publique du canton de Zoug, a quitté la présidence. Qu'il veuille bien trouver ici les remerciements de la Conférence pour son dévouement et le travail accompli. Qu'il nous permette aussi de souhaiter, maintenant qu'il est Conseiller fédéral et chef du Département de l'intérieur, que notre collaboration avec lui se poursuive, toujours aussi étroite et fructueuse. Comme, l'année précédente, le conseiller d'Etat Raymond Broger, chef du Département de l'instruction publique du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, avait aussi quitté le comité, celui-ci a été complété et sa composition présente les modifications suivantes: la présidence est assumée par M. Alfred Gilgen, Zurich; le conseiller d'Etat François Jeanneret devient premier vice-président et le conseiller d'Etat Alfred Wyser, Soleure, deuxième vice-président; la Suisse orientale et la Suisse centrale sont représentées par deux nouveaux membres: la première, par le conseiller d'Etat Ernst Rüesch, Saint-Gall, et la deuxième, par le conseiller d'Etat Walter Gut, Lucerne.

Sans vouloir anticiper sur les rapports des différents organismes, nous nous permettons de relever dans cette introduction quelques faits saillants. La Conférence a dû prendre acte de l'échec, du moins en Suisse alémanique, de la "coordination scolaire externe" (début de l'année scolaire). En vue d'aplanir les difficultés que les élèves et leurs parents rencontrent en raison de la diversité de nos systèmes scolaires, la Conférence a, sur proposition de la Commission pédagogique, adopté une "recommandation concernant les facilités à accorder à des élèves qui changent de canton" (voir point VII.). Sans doute vingt cantons ont-ils adhéré au concordat scolaire intercantonal, mais il n'a pas été possible de faire triompher les dispositions impératives de ce concordat dans les cantons de Berne et de Zurich. Si le chef du Département de l'instruc-

tion publique du canton de Zurich a néanmoins accepté de présider la Conférence, c'est par refus de se laisser aller à la résignation et avec la ferme volonté de faire progresser la politique scolaire par d'autres voies.

Aussi faut-il se préoccuper en premier lieu de la "coordination scolaire interne" qui, au cours de l'année écoulée, a réalisé des progrès incontestables: signalons le rapport de la Commission pédagogique et, plus encore, le rapport et les propositions de la Commission d'experts pour l'enseignement des langues étrangères. Deux autres affaires doivent être traitées en priorité: l'enseignement mathématique et le perfectionnement du corps enseignant. Dans cet ordre d'idées, nous devons adresser un appel des plus pressants à tous les directeurs cantonaux de l'instruction publique. Comme vous le savez, la Commission pédagogique nous coûte cher, en énergie humaine comme en moyens financiers. Les gouvernements, les parlements et les associations d'enseignants de tous les cantons sont-ils disposés à réaliser la coordination scolaire "interne" ? Pour commencer, voulons-nous réellement coordonner? Que convient-il de coordonner? Le comité et la Conférence plénière devront se poser ces questions politiques, si on veut éviter que les grands sacrifices consentis l'aient été en vain et empêcher que les directeurs cantonaux de l'instruction publique se voient brusquement dépouillés de la direction des opérations.

Signalons aussi les travaux de la "Commission pour l'enseignement secondaire". Si le rapport sur "la formation du corps enseignant de demain" soumet aux cantons, cette année encore, des mesures de coordination et de réformes dans ce domaine, on aura réalisé un nouveau progrès sensible vers la coordination scolaire "interne", car celle-ci, nous le savons tous, doit se faire dans la salle de classe.

C'est avec une grande énergie que la Commission pour la politique des bourses d'études a repris ses travaux; après le rejet du "modèle de Lausanne", elle entend rechercher, avec le concours de la Confédération, de nouveaux moyens d'améliorer et d'unifier le

financement des études.

Pour en venir aux relations internationales, la Conférence s'est fait représenter à une réunion du Conseil de l'Europe consacrée à l'enseignement dispensé aux enfants des travailleurs migrants. Dans ce secteur, la collaboration avec la Confédération n'est pas encore clairement organisée. Le comité devra se saisir de l'affaire, puisqu'il s'agit ici naturellement de deux compétences. Répondant à une invitation qui lui avait été adressée lors de la Conférence des ministres de l'éducation à Berne, le comité a rendu visite au secrétariat général de la Conférence permanente des ministres de l'éducation des "Länder" à Bonn. L'entretien entre représentants de deux pays dont la culture est imprégnée de fédéralisme a été des plus intéressants. Que nos hôtes, en particulier le président de la Conférence, le ministre Jürgen Girgensohn, et le secrétaire général, trouvent ici l'expression de notre reconnaissance.

La Commission des secrétaires généraux a eu grand mérite de s'occuper des finances de la Conférence et de préparer la revision des statuts de toutes les institutions de la CDIP. Un règlement a été élaboré pour la surveillance des institutions communes à la Confédération et aux cantons.

Aux membres de la Conférence, à nos collègues du comité, aux présidents et aux membres des commissions, enfin à tous les collaborateurs des institutions de la CDIP, nous exprimons ici notre sincère reconnaissance pour le travail qu'ils ont accompli au cours de l'année écoulée.

Nous tenons aussi à prendre congé de nos deux anciens collègues, Messieurs Jean-Pierre Pradervand (Vaud) et Iganz Britschgi (Obwald), en les remerciant une fois encore de leur précieuse collaboration et en leur souhaitant, comme faisaient les Romains, un "otium cum dignitate". Monsieur Hürlimann, devenu conseiller fédéral, continuera à être des nôtres en qualité d'invité d'honneur. Nous souhaitons la plus cordiale bienvenue à trois nouveaux collègues:

Messieurs Anton Scherer (Zoug), Raymond Junod (Vaud) et Alfred von Am (Obwald). Pour remplacer Monsieur Alfred Hilbe, la Principauté du Liechtenstein a délégué auprès de notre Conférence Monsieur Hans Brunhart, suppléant du président du Gouvernement; nous sommes assurés que les contacts qui s'établiront avec Monsieur Brunhart permettront de poursuivre et de développer notre amicale et féconde collaboration avec la Principauté.

I. LES CONFERENCES PLENIERES

L'assemblée annuelle ordinaire, qui s'est tenue les 25 et 26 octobre 1973 à Genève, a été présidée pour la dernière fois par M. H. Hürlimann. Pour les élections et la nouvelle composition du comité, le lecteur voudra bien se reporter à l'introduction du présent rapport. La Conférence a adopté le rapport annuel du président, ainsi que les rapports et les comptes du secrétariat, du Centre de documentation à Genève, du Centre pour le perfectionnement professionnel des professeurs de l'enseignement secondaire à Lucerne, de la Délégation "Atlas" et du Centre de coordination pour la recherche en matière d'éducation à Aarau. Sur proposition du conseiller d'Etat Broger, elle a décidé d'attendre le deuxième avant-projet de loi fédérale sur les droits d'auteur et de demander au Département fédéral de justice et police l'autorisation de présenter une nouvelle prise de position. Elle s'est aussi occupée de la procédure tendant à la reconnaissance de gymnases par la Commission fédérale de maturité (intervention du conseiller d'Etat U. Sadis); elle a pris acte des travaux de la Commission pédagogique (exposé de M. Trier, président de la commission); elle a approuvé, en y apportant quelques modifications, la Recommandation concernant les facilités à accorder à des élèves qui changent de canton; elle a chargé le comité d'étudier le problème de la terminologie scolaire alémanique; M. Eigenmann l'a renseignée sur l'état des travaux relatifs au rapport "Formation des maîtres de demain". A la suite d'un exposé du conseiller d'Etat F. Jeanneret et de renseignements complémentaires donnés par le conseiller fédéral H.P. Tschudi sur les aspects politiques d'une nouvelle loi sur l'aide aux universités, la Conférence a chargé le comité de poursuivre l'étude de ce dossier et de préparer la discussion et une éventuelle décision de la conférence plénière. Dans son allocution d'adieu, le président a défini les trois éléments qui lui paraissent essentiels pour notre politique de l'éducation: participation, dynamisme et fédéralisme coopératif.

Au cours de la même période, la Conférence a tenu deux séances de travail.

Conférence plénière du 28 février 1974 à Berne. Conformément à la décision prise lors de l'assemblée annuelle 1973 à Genève, les directeurs de l'instruction publique ont été renseignés par le conseiller d'Etat F. Jeanneret sur les travaux relatifs à la nouvelle loi sur l'aide aux universités et ont discuté deux problèmes urgents touchant les relations entre les enseignements secondaire et universitaire: d'abord, l'usage suivi par la Commission fédérale de maturité pour la reconnaissance et la "nostrification" des certificats de maturité; ensuite, la deuxième voie d'accès à l'université. Touchant ce dernier point, la Conférence a délégué MM. Gilgen, Wyser et Egger dans un groupe où ils engageraient le dialogue avec des représentants de la commission d'experts "formation des maîtres de demain" et des universités. La discussion a aussi porté sur le "numerus clausus" (exposé de M. Deppeler, secrétaire général de la Conférence universitaire suisse) et sur les thèses de la Conférence relatives à l'accès à l'université. En procédure de consultation, la Conférence a approuvé le projet d'ordonnance sur la statistique scolaire. Comme les travaux relatifs à la revision des statuts des institutions de la CDIP ne sont pas encore terminés, les directeurs de l'instruction publique ont décidé de suspendre les dispositions régissant la préparation des budgets et de permettre un essai selon la nouvelle réglementation pour l'élaboration des budgets de l'année 1975. L'Office central de la défense projette de constituer un groupe chargé de concevoir l'information destinée aux écoles (exposés introductifs de MM. H. Wanner, directeur, et von Erlach, directeur adjoint de l'Office): le comité désignera les représentants de la Conférence au sein de ce groupe. Enfin, le secrétaire a présenté un bref rapport sur les travaux de la commission instituée par le Département fédéral de l'intérieur pour l'étude de la réforme de l'orthographe allemande: la Commission pédagogique a été chargée d'examiner de quelle manière une large consultation pourrait être menée.

Conférence plénière du 7 mai 1974 à Zurich. Au terme d'une discussion approfondie, les directeurs de l'instruction publique ont décidé le maintien du Centre de coordination pour la recherche en ma-

tière d'éducation, l'allocation d'un crédit, l'élaboration rapide de nouveaux statuts à soumettre à l'assemblée annuelle ordinaire; enfin, le siège du Centre reste pour l'instant à Aarau, mais le comité est chargé de présenter des propositions pour le regroupement des institutions de la Conférence. Les directeurs de l'instruction publique ont approuvé le budget de l'année 1975 (1'940'000 fr.) et, sur proposition du comité, décidé d'introduire la procédure de consultation sur le rapport et les propositions de la Commission d'experts pour l'introduction et la coordination de l'enseignement des langues vivantes.

II. LE COMITE

Au cours de la période écoulée, le nouveau comité a tenu quatre séances; les 20 décembre 1973, 14 février, 26 avril et 31 octobre 1974.

Voici un bref rappel des principaux objets figurant à l'ordre du jour.

20 décembre 1973: Constitution du comité (cf. l'introduction du présent rapport). Attributions des différents membres du comité (Relations Confédération/Conférence: A. Gilgen. - Enseignement supérieur, Affaires internationales: F. Jeanneret. - Enseignement secondaire: W. Gut. - Scolarité obligatoire, Coordination: A. Wyser - Politique de la jeunesse, Education permanente: A. Zufferey. - Questions financières et administratives: E. Rüesch). Nominations. Information sur les travaux des commissions. Demandes de subsides. Calendrier des séances. Le projet d'un fichier central de documentation pédagogique a été transmis, pour préavis et proposition, à la Commission de surveillance du Centre et, en ce qui concerne les aspects financiers, à la Commission des secrétaires généraux. Le comité a donné son accord de principe à la proposition du Département fédéral de l'intérieur tendant à constituer un groupe de travail pour la collaboration sur le plan international.

14 février 1974: Préparation de la séance plénière du 28 février (Enseignement supérieur/Enseignement secondaire; Statistique scolaire). Réforme de l'orthographe allemande. Revision des statuts. Regroupement des institutions de la Conférence. "Année européenne pour la conservation des monuments historiques 1975" (Formation d'un petit groupe d'experts, présidé par le secrétaire général de la Conférence). Etablissement d'une nouvelle liste des moyens d'enseignement (niveau de la scolarité obligatoire).

26 avril 1974: Préparation de la séance plénière du 7 mai (Maintien du Centre de coordination pour la recherche en matière d'éducation; examen et mise au point du budget; subsides; thèses concernant l'accès à l'université; ordonnance d'exécution concernant

la statistique scolaire; rapport final de la Commission d'experts pour l'enseignement des langues vivantes). Relations entre la Commission de l'enseignement secondaire et la Commission pédagogique. Nominations.

31 octobre 1974: Discussion des travaux de coordination de la Commission pédagogique. Etude des relations entre la Commission pédagogique, la Commission de l'enseignement secondaire et la Commission des secrétaires généraux. Examen de la demande de subvention du Secrétariat suisse de pédagogie curative, Lucerne. Discussion sur les principes qui doivent inspirer la politique de la CDIP vis-à-vis de secteurs extra-scolaires. Préparation de l'assemblée annuelle ordinaire. Nominations. Information relative à quelques affaires directement réglées par le président.

On nous permettra une fois encore d'insister sur le travail considérable que les nombreuses affaires isolées, dont le présent rapport ne fait même pas état (requêtes diverses, propositions, recommandations etc.), imposent au comité tout entier et à chacun de ses membres. Grâce à l'extension du personnel dont il a bénéficié au cours de la période écoulée, le secrétariat général espère s'acquitter de ses travaux dans de meilleures conditions et alléger ainsi la tâche du comité. Mais, si on entend, d'une part, maintenir et resserrer les relations entre le comité et les différentes commissions et, d'autre part, développer dans le sens d'une coopération nationale les travaux des conférences régionales DIP comme aussi la collaboration entre les différents centres de documentation, il faudra nécessairement développer encore le secrétariat général dans un avenir plus ou moins rapproché et préparer en temps utile cette nouvelle extension.

III. COMMISSIONS

1. Commission des secrétaires généraux

Au cours de l'année écoulée, la Commission des secrétaires généraux a tenu six séances (dont quatre de deux jours); conformément à son mandat, elle a préparé de nombreuses affaires intéressant le comité et la Conférence. Parmi les affaires les plus importantes, relevons la revision des statuts des institutions communes, les relations entre la Commission de l'enseignement secondaire et la Commission pédagogique, les programmes scolaires et culturels de la radio et de la télévision de la Suisse alémanique et romanche, l'élaboration de critères pour l'appréciation de demandes de subsides; quant à la préparation du budget, elle a occasionné, comme l'année précédente, des soucis particuliers. L'entente qui règne au sein de la commission et la fructueuse collaboration de tous les membres entre eux doivent être relevées une fois encore, d'autant plus que tous les membres sont de plus en plus chargés de travaux dans leurs départements respectifs.

2. Commission pédagogique

A. Questions générales

L'année écoulée est la première pendant laquelle, après la mise en train de l'année précédente, la Commission pédagogique a pu déployer tout l'éventail de ses activités. En même temps, elle a distingué plus clairement les problèmes fondamentaux de son travail, problèmes qu'il convient de définir rapidement dans l'introduction du présent rapport.

a. La coordination est une mission qui, en raison de son ampleur, demande à être précisée et structurée. Elle ne peut se réduire au strict minimum absolument nécessaire pour que enseignants, élèves et parents n'aient pas à souffrir de la multiplicité des systèmes scolaires cantonaux. Elle implique aussi une concertation telle que la Suisse romande la connaît. En outre, la coopération intercantonale est souvent souhaitable, même dans des domaines où on ne recherche

pas une coordination au sens strict du terme. La Commission pédagogique se voit donc dans l'obligation de collaborer avec la Conférence elle-même, pour définir les lignes générales d'une politique scolaire et établir des priorités, deux mesures indispensables pour donner à son mandat un contenu concret.

- b. Entre les initiatives cantonales, la coopération régionale et la coordination suisse s'instaure un système de tensions qui peut être fécond, à condition de délimiter nettement les besoins propres à chaque niveau, d'abord à l'échelon approprié les tâches qui s'imposent et, enfin, d'éviter le plus possible les interférences.

La situation est compliquée du fait que la coordination est loin de présenter la même intensité dans les différentes régions: la Suisse romande, qui vise à instaurer l'"école romande", constitue nettement un cas à part; par ailleurs, si on considère les travaux de coordination dans les autres régions de la CDIP, on constate de notables différences dans les contenus et les formes. L'absence de toute définition précise des efforts à déployer à l'échelon national place la Commission pédagogique devant des problèmes difficiles. L'évolution doit tendre non pas à épouser la dynamique propre aux institutions déjà en place, mais à rechercher plutôt les formes les plus judicieuses et les plus efficaces de la coopération à chaque niveau et entre les différents niveaux de coordination.

- c. La prise en considération des besoins propres à chaque région linguistique ne recouvre qu'en partie la nécessité de la coordination régionale. En tout premier lieu, il s'agit de se comprendre et de s'entendre. Grâce aux efforts importants déployés par le secrétariat de la CDIP, il a été possible, ces derniers temps, de fournir la version française des procès-verbaux et de documents importants de la commission. Ensuite, pour ce qui concerne la représentation des régions linguistiques et le partage des responsabilités, il importe d'éviter que les membres d'expression

française et italienne ne se sentent en minorité au sein de la commission, ce qui émousse leur intérêt pour les délibérations. Des efforts ont été entrepris dans ce sens; peut-être faudra-t-il même envisager une nouvelle réorganisation. Le problème décisif reste de savoir sur quels points et dans quelle mesure les régions linguistiques et celles de la CDIP entendent manifestement promouvoir une coordination à l'échelon suisse et y voir non un sujet de discours, mais un programme impératif. Une part des activités de la commission (enquêtes sur les besoins en coordination dans l'enseignement mathématique et le perfectionnement des enseignants) a tendu à éclaircir ces problèmes.

- d. La composition de la commission traduit le désir d'assurer une étroite collaboration entre fonctionnaires des départements de l'instruction publique, enseignants et scientifiques. Pour l'essentiel, cet objectif semble avoir été largement atteint. Il n'en reste pas moins que quelques questions commencent à se poser:
- Surchargée de travail, la commission a les plus grandes peines à recruter en nombre suffisant des scientifiques qui soient prêts à en faire partie et à collaborer avec elle. Au cours de l'exercice, trois experts des sciences de l'éducation se sont adressés, en vue de l'élargissement de la commission, à neuf personnes pour solliciter leur concours; huit d'entre elles ont refusé.
 - Les représentants des enseignants (KOSLO) au sein de la commission ont pour mission non seulement d'y exposer leur opinion personnelle, mais aussi, dans toute la mesure du possible, d'y défendre les vues de milieux plus larges de la profession. Or cela leur pose des problèmes: les informations qui leur sont fournies spontanément ont un caractère sporadique et il n'est pas simple de créer les bases institutionnelles appropriées.
 - Au cours de l'exercice, les membres de la commission ont atteint la limite des travaux qu'ils sont en mesure d'as-

sumer. Cela est dû avant tout à la décision fondamentale de leur donner le plus d'activité possible (surtout au sein des sous-commissions) et de ne recourir à des experts étrangers à la commission que quand il est impossible de faire autrement. Quoique ce principe ait fait jusqu'à présent la preuve de son utilité, il n'en faudra pas moins, à chaque tâche nouvelle, s'interroger sur les limites imposées à la capacité de travail et aux compétences des membres de la commission; on ne pourra pas indéfiniment éviter de déléguer des travaux.

En ce qui concerne les représentants des enseignants au sein de la commission, un certain allègement a pu leur être accordé: le 24 mai 1973, la CDIP a décidé de recommander aux cantons de décharger ces enseignants de quatre à six heures par semaine, les dépenses qui en résultent étant prises en charge par la CDIP. (Cinq représentants des enseignants ont fait usage de cette possibilité.)

B. Séances; mutations dans l'effectif des membres

Au cours de l'exercice, la commission a tenu neuf séances plénières, dont cinq de deux jours et quatre d'un jour. Quant aux 39 séances et entretiens des sous-commissions, en voici la répartition:

| | |
|---|----|
| Bureau, présidence | 5 |
| Enseignement des langues étrangères (certaines séances en commun avec la commission d'experts) | 13 |
| Formation et perfectionnement du corps enseignant | 7 |
| Mathématique | 5 |
| Innovation et évaluation (certaines séances en commun avec le groupe de contact pour les projets du CERI) | 6 |
| Enseignement secondaire de demain | 2 |
| Facilités pour le changement d'école | 1 |

M. F. Zumbrunn, de Berne, représentant de la KOSLO, a démissionné pour raisons de santé. La commission tient à lui exprimer ici sa reconnaissance pour la part très active qu'il a

prise à ses travaux.

Sont devenus membres de la commission:

- pour renforcer la représentation de la Suisse romande: MM. A. Neuenschwander, secrétaire de la CIRCE, Genève, et G. Affolter, instituteur à Bassecourt, représentant de la KOSLO;
- deux nouveaux spécialistes des sciences de l'éducation: MM. C. Jenzer, conseiller pédagogique, Département de l'instruction publique du canton de Soleure, et H. Stricker, chef de l'Office de planification et de recherche en matière d'enseignement, du Département de l'instruction publique du canton de Berne;
- deux nouveaux représentants de la KOSLO: MM. A. Jäger, directeur de l'Ecole des arts et métiers de Liestal, et W. Brütsch, professeur à l'Ecole normale de Schaffhouse;
- un représentant de la Confédération: M. N. Bottani, de l'Office fédéral de la science et de la recherche.

C. Rapport d'activité

a. Enseignement des langues étrangères

Ce point a été au centre de nos efforts. Dans des délais très courts, la commission d'experts pour l'enseignement des langues vivantes pendant la scolarité obligatoire a déposé son rapport (propositions et recommandations) au printemps 1974, grâce au dévouement exemplaire de ses membres, de son président, le professeur A. Bangerter, et de son secrétariat scientifique, composé de Mlle H. Hauri et M. H. Wiggli. La commission pédagogique leur exprime ici toute sa gratitude.

La commission pédagogique a consacré plusieurs séances à l'étude attentive de ce rapport, dont elle a mis le texte au point avec le concours de la commission d'experts. Le 7 mai 1974, la CDIP a autorisé l'introduction de la procédure de consultation (délais: 15 mars 1975 pour la Suisse alémanique; 15 mai 1975 pour la Suisse romande).

Actuellement, le programme de travail pour 1975 est mis au point avec la collaboration de la commission d'experts. Il convient de préparer l'évaluation des réponses à la consultation.

b. Enseignement mathématique

La commission pédagogique a terminé son enquête auprès des cantons sur l'état présent des réformes et les besoins en coordination. Le rapport et la proposition tendant à promouvoir la coopération et la coordination dans l'enseignement mathématique sont présentés à la CDIP lors de son assemblée annuelle. Après mûre réflexion, la commission pédagogique estime que la coopération dans l'enseignement mathématique doit se développer grâce à des rencontres de ceux qui enseignent les mathématiques et au consensus qui s'en dégagera, mais non par l'établissement de directives à caractère centralisateur. Une publication sur ce problème est en cours de rédaction: on prévoit, sous réserve de l'accord des organes compétents de la CDIP, la préparation de séminaires.

La sous-commission mathématique, présidée par M. W. Heller, de Rüti ZH, comprenait, outre des membres de la commission pédagogique, MM. E. Blanc (secrétariat de la CDIP), Th. Bernet (Lutry VD), W. Durrer (Zoug), A. Kuratle (Kreuzlingen) et G. Reusser (Berne). Qu'ils veuillent bien trouver ici l'expression de notre gratitude pour leur active collaboration.

c. Formation et perfectionnement du corps enseignant

Dans le domaine de la formation des enseignants, la commission pédagogique s'apprête à adopter le rapport sur "La formation des maîtres de demain", puis, en collaboration avec les organes compétentes de la CDIP, elle examinera les formes de consultation les mieux appropriées.

Pour pouvoir proposer des formes possibles de coordination intercantonale ou suisse dans ce domaine, la commission pédagogique a jugé nécessaire de mener une enquête sur les besoins en coopération supra-régionale. En Suisse alémanique, cette enquête a été faite, en liaison avec la Communauté de travail pour le perfectionnement des enseignants en Suisse alémanique et l'Institut pédagogique de l'Université de Zurich, par un groupe d'enseignants qui, parallèlement à leur

activité professionnelle, font des études à l'institut zuricois; elle est sur le point d'être achevée. L'IRDP mène une enquête analogue en Suisse romande. Enfin, des maîtres du Jura bernois ont été invités à répondre à un questionnaire, et des entretiens ont été organisés avec des responsables du perfectionnement des enseignants et de l'éducation des adultes. C'est sur ces documents que la commission pédagogique s'appuyera pour formuler éventuellement des recommandations, si possible jusqu'au printemps 1975.

d. Innovation (réforme scolaire)

Cette sous-commission, loin de se regarder comme le promoteur d'une réforme scolaire suisse, cherche plutôt à encourager la coopération intercantonale sur tous les points où les cantons eux-mêmes ont mis des réformes en chantier. Dans les limites ainsi posées, la sous-commission s'est surtout occupée à préciser un programme de travail comportant trois volets d'activité:

- Améliorer l'échange d'informations entre les cantons sur les projets de réforme scolaire;
- Elaborer et publier des informations sur les réformes en cours dans des secteurs choisis. (Une première publication, qui concerne l'enseignement mathématique, est en préparation);
- Développer la coopération intercantonale pour la planification et l'évaluation de mesures de réforme et d'essais scolaires.

La plupart de ces travaux doivent être exécutés en étroite collaboration avec le Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation.

e. "L'enseignement secondaire de demain"

Pour évaluer les résultats de la consultation sur le rapport, une commission ad hoc a été constituée sous la présidence du directeur E. Studer (Thoune); elle groupe des membres de la commission pédagogique et de la commission de l'enseignement secondaire. Elle a tenu sa première séance le 18 septembre 1974.

D. Perspectives d'avenir

Dans l'année à venir, la commission pédagogique continuera à se concentrer sur les affaires qui présentent un intérêt immédiat; il s'agira principalement de mener à terme les travaux entrepris dans trois directions: enseignement des langues vivantes, en -
seignement mathématique, formation et perfectionnement des en -
seignants; le sort qui sera réservé notamment aux recommandations sur l'introduction précoce de l'enseignement des langues vivan -
tes pendant la scolarité obligatoire devrait permettre de véri -
fier si le fédéralisme coopératif dans le cadre de la CDIP est un système valable pour promouvoir la coordination en matière d'éducation.

Il s'agira ensuite de poursuivre quelques autres travaux. C'est ainsi que la commission pédagogique doit préparer la réponse de la CDIP au Département fédéral de l'intérieur concernant la ré -
forme de l'orthographe allemande; à cette fin, il est nécessaire de définir, par l'entremise des conférences régionales, l'atti -
tude des cantons de langue allemande. La commission pédagogique est aussi en train d'examiner si et de quelle manière les can -
tons ou les régions peuvent être amenés à collaborer dans l'éta -
blissement de plans d'études: pour commencer, il faudra voir jusqu'où va la volonté de coopérer dans ce domaine; ce sont les organes de la CDIP habilités à prendre des décisions qui dev -
ront se prononcer sur ce point.

Ici comme ailleurs, la commission pédagogique ressent la nécessi -
té de définir son rôle et de préciser les points sur lesquels les efforts de coordination devront principalement porter au cours des années à venir. Elle ne pourra mettre sur pied un pro -
gramme à moyen terme que sur la base d'idées générales adoptées par le comité et l'assemblée plénière de la Conférence des di -
recteurs de l'instruction publique.

3. Commission de l'enseignement secondaire

La commission a tenu trois séances, qui ont été pour ainsi dire exclusivement consacrées à trois affaires importantes:

- a. Elaboration d'une première synthèse partielle des résultats de la consultation sur le rapport "L'enseignement secondaire de demain". Ce soin a été confié à un groupe de travail formé pour la circonstance et composé de MM. Erich Studer, recteur du gymnase de Thoune; Gérard Affolter, instituteur à Bassecourt, Jean-Claude Frachebourg, directeur des "Etudes pédagogiques secondaires" à Genève, Peter Gentinetta, prorecteur de l'Ecole cantonale de Reussbühl à Lucerne et Claudio Hüppi, secrétaire général du Département de l'instruction publique de Zoug. En outre, la commission a fait appel à M. Henri Stehlé, ancien directeur du Collège Calvin à Genève, en sa qualité de spécialiste, pour dépouiller et évaluer les réponses.
- b. Etude de diverses questions fondamentales et pratiques liées au rapport "Formation des maîtres de demain": structure définitive du rapport; traduction en français; suite des démarches; frais d'impression, etc. Le rapport sera présenté d'ici le début de l'année 1975.
- c. Institution d'une commission d'études pour les écoles du degré diplôme. En étroite collaboration avec l'OFIAMI, le secrétariat de la CDIP travaille à donner à cette nouvelle commission une composition aussi représentative que possible, car il convient que tous les milieux intéressés y soient raisonnablement représentés.

La commission s'est aussi occupée de l'enquête sur la formation des professeurs de l'enseignement secondaire et de ses propres rapports avec la commission pédagogique de la CDIP.

La réunion traditionnelle avec la Commission fédérale de maturité ne pourra avoir lieu que le 31 janvier 1975; elle sera consacrée à deux sujets: la formation des professeurs de l'enseignement secondaire et les expériences faites avec les essais de branches à option.

4. Commission pour la politique des bourses d'études

A la présidence de la commission, le conseiller d'Etat Ernst Rüesch, chef du Département de l'instruction publique du canton de Saint - Gall, a succédé à M. Max Aebischer, conseiller d'Etat, Fribourg.

La commission a tenu trois séances (20 mars, 7 juin et 18 octobre 1974).

A la suite d'une motion déposée par la Commission du Conseil national concernant le financement des études, motion transmise à la Conférence DIP, notre commission a attentivement étudié les problèmes que pose l'harmonisation des politiques suivies en matière de bourses d'études. Après avoir passé en revue les moyens d'action des cantons et de la Confédération (séance du 20 mars), la commission a été renseignée sur la manière dont différents cantons calculent le montant des bourses, et elle a décidé de préparer un rapport intermédiaire (séance du 7 juin). Le 18 octobre, elle a examiné trois documents de travail sur les sujets suivants: coût des études et de la vie; charge des subsides de formation pour les finances publiques; situation actuelle dans le domaine des bourses. Un rapport intermédiaire sur les résultats de ces études et de la discussion qui a suivi devrait être publié avant la fin de l'année.

Les démarches ultérieures devront être définies et décidées par la Confédération et les cantons.

5. Délégation "Atlas"

Le rapport et les comptes de la délégation "atlas" ont été publiés à part.

IV. INSTITUTIONS

1. Secrétariat de la Conférence DIP

Comme le précédent rapport le soulignait déjà, le secrétariat de la Conférence doit assumer des responsabilités de plus en plus lourdes, en même temps que ses travaux se multiplient. Cette tendance s'est accusée au cours de l'exercice écoulé. Le refus de l'article constitutionnel sur l'enseignement a eu pour conséquence que des tâches qui auraient été entreprises par des services fédéraux ont été reprises par la Conférence des directeurs de l'instruction publique, et plus particulièrement par son secrétariat général. Par ailleurs, l'activité du secrétariat est de plus en plus étroitement liée à celle du Centre de documentation. Enfin, la nécessité de l'information s'impose avec une insistance qui appelle des mesures rapides et efficaces. Il faut considérer enfin que le secrétaire général et les collaborateurs scientifiques du centre se chargent des travaux de secrétariat de la plupart des commissions et sous-commissions de la Conférence; de plus, ils représentent la Conférence, le centre ou notre pays dans une vingtaine d'organisations ou commissions nationales et internationales. Il est facile d'imaginer la quantité des travaux qui doivent précéder et suivre ces très nombreuses séances.

Les comptes de la Conférence sont présentés à part.

2. Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation

En 1973, l'activité du Centre a continué à se développer, comme le montrent les données statistiques suivantes (entre parenthèses, les chiffres de 1972):

| | | | |
|----------------|-------------|-----------------|------------|
| Renseignements | 2393 (2550) | Lettres | 795 (1118) |
| Rapports | 79 (58) | Visiteurs | 485 (376) |
| Enquêtes | 14 (13) | Documents remis | 886 (1215) |
| "Bulletins" | 4 (3) | | |

La diminution du nombre des informations et des documents remis tient au fait que les données précédentes ne comprennent pas, pour 1973, les expéditions globales (bulletins d'information du Centre et de la Commission d'experts pour l'enseignement des langues vivantes; statistiques scolaires suisses des élèves; bibliographies pédagogiques suisses, etc.).

L'accroissement continu de l'information apparaît clairement dans le développement du bulletin, publié désormais à raison de quatre numéros par an: de 1967 à 1973, le nombre total des pages a pour ainsi dire doublé (130 pages en 1967, 255 en 1973) et le tirage a augmenté de 33 pour cent (1400 exemplaires en 1967, 2100 en 1973).

En raison de cette extension et de l'imbrication des activités du centre avec le secrétariat de la Conférence DIP, trois mesures ont été prises par la commission de surveillance: l'augmentation du personnel; la refonte des cahiers des charges de tous les collaborateurs du centre; enfin, la mise à disposition de nouveaux locaux qui doit permettre notamment une réorganisation et une rationalisation des conditions de travail. Ces mesures ont été mises en place dans le courant de l'année 1974 et ne commenceront à réellement déployer leurs effets qu'à partir de 1975.

En ce qui concerne la prise en charge financière, la commission de surveillance a décidé de maintenir la clé de répartition en vigueur: 60 pour cent à la charge des cantons et 40 pour cent à celle de la Confédération. Comme le rapport précédent le relevait déjà, le nouvel article 27sexies de la Constitution fédérale devrait permettre à la Confédération de contribuer au développement du centre de documentation.

Le rapport annuel et les comptes sont présentés à part.

3. Centre suisse pour le perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire (CPS)

Depuis la mise en service du centre de perfectionnement (CPS) en 1969, ses organes de direction et de surveillance se sont attachés

à mieux définir et circonscrire la mission de l'institution. Certes, sa tâche principale consiste à organiser et coordonner des cours et des journées d'étude en vue du perfectionnement des professeurs de l'enseignement secondaire. Mais le programme de ces cours ne représente que la partie facilement visible de l'activité du centre; elle résulte des réflexions et des recherches où enseignants, directeurs d'écoles, spécialistes et représentants des autorités collaborent avec les organes chargés de la direction du CPS. Ces derniers, bien loin de se borner à satisfaire aux demandes des groupements de professeurs, ont eu le mérite d'élaborer progressivement des critères à appliquer dans la mise en pratique de la formation continue, d'en déceler les lacunes et d'en rechercher les besoins les plus urgents. C'est ainsi qu'ils ont pris l'initiative de développer, au delà de la formation spécifique dans les diverses branches, certains aspects du perfectionnement concernant plus particulièrement la personnalité même du maître. Ce travail, de caractère prospectif, qui débouche sur des cours, des journées d'étude, des colloques ou sur tel mandat à confier à tel groupe d'étude, doit être complété par l'évaluation des résultats atteints. Or les méthodes d'évaluation en éducation ne sont encore que peu poussées; le CPS essaie néanmoins de mieux connaître l'efficacité des cours qu'il organise: là, il voudrait pouvoir compter sur l'aide des instituts spécialisés des hautes écoles.

Lors de leur rédaction en 1968, les premiers statuts du centre ne prévoyaient pas explicitement ces domaines d'activité qui, pourtant, sont indispensables à la mise au point, à la réalisation et à l'évaluation de l'action concrète. De plus, l'organisation du centre avec une commission de surveillance et un comité directeur s'est révélée un peu lourde. Une révision totale des statuts du CPS fut donc jugée nécessaire. Le projet des nouveaux statuts, issu des délibérations de la commission des secrétaires généraux et des organes de surveillance du centre, sera soumis prochainement pour approbation à la Conférence DIP. Les nouvelles dispositions contiennent une définition plus précise des tâches et des domaines d'activité du CPS, lequel serait dorénavant directement subordonné au comité DIP; elles prévoient un seul organe de direction, le comité directeur, composé

de représentants des autorités, des directeurs d'écoles secondaires et des professeurs de l'enseignement secondaire.

La reconnaissance du CPS par la Confédération comme institution ayant droit aux subsides selon l'article 3 de la loi sur l'aide aux universités (LAU) était limitée à une période qui s'achèvera à la fin de 1974. Etant donné que les conditions qui l'avaient permise en 1970 n'ont pas changé depuis lors, le comité de la Conférence DIP a demandé aux autorités concernées de la Confédération la prorogation de cette reconnaissance jusqu'à l'expiration de l'actuelle LAU. D'ici là, vraisemblablement dans le courant de 1975, les organes du CPS et de la Conférence DIP auront à faire rapport sur le rattachement éventuel du centre à une haute école existante ou en voie de création (l'une des obligations liées à la reconnaissance). Ce problème devra être vu dans le contexte de la restructuration de l'ensemble des organes et institutions de la Conférence DIP.

Les dépenses totales du CPS pour l'exercice 1973 se sont élevées à 520 000 francs, en chiffre rond (part de la Conférence DIP: 230 000 francs), le budget de 1974 prévoit 640 000 francs de dépenses (230 000 francs); celui de 1975, 660 000 francs (260 000 francs).

Dans la période allant de janvier 1973 à septembre 1974, la commission de surveillance a siégé quatre fois, le comité directeur six fois et le bureau de ce dernier huit fois.

Une seule démission a dû être enregistrée à la commission de surveillance, celle de M. Fritz Stucki, landamann de Glaris; la composition du comité directeur est restée inchangée. L'effectif du secrétariat a été maintenu à trois personnes et demie (y compris le directeur).

En 1973, le centre a organisé 32 cours spéciaux et colloques généraux auxquels ont participé près de 1700 professeurs de l'enseignement secondaire. Pour l'année présente, 34 cours sont prévus avec une participation à peu près égale à celle de 1973. Une demi-douzaine de groupes de travail étudient diverses questions liées au perfectionnement (orientation et guidance, objectifs d'enseigne -

ment, etc.). Tout cela serait inconcevable sans la collaboration active d'un grand nombre d'enseignants et de directeurs d'écoles, lesquels trouveront ici l'expression de la gratitude de la Conférence DIP.

Déjà en 1973, et plus encore en 1974, un comité spécial s'est attelé à la préparation de la Semaine d'études pour les professeurs de l'enseignement secondaire qui aura lieu du 7 au 12 avril 1975 à Montreux. L'objectif prioritaire de cette semaine ayant pour thème "L'enseignant: mythes et réalité" sera d'approcher la réalité de l'enseignant dans son action pédagogique en confrontant l'image que s'en font les milieux de l'économie, de l'industrie et de la politique aux analyses des théoriciens de la pédagogie, de la psychologie et de la sociologie. On devrait aboutir par cette réflexion à une appréciation plus réaliste du métier d'enseignant.

Comme les années précédentes, le CPS s'est occupé de l'octroi des bourses que le Conseil de l'Europe alloue aux ressortissants de ses pays membres et de l'échange des professeurs avec les Etats-Unis. Ces contacts avec les responsables de la formation continue dans d'autres pays et avec des enseignants étrangers sont un enrichissement précieux et pour l'institution et pour ceux qui prennent part aux cours.

Le directeur du CPS a été associé aux travaux qui se font dans de nombreuses commissions de la Conférence DIP et sur le plan fédéral. Par toute son activité, le centre contribue à la coordination scolaire au niveau pédagogique, devenant en peu d'années un organisme de poids dans le cadre de la politique générale de l'éducation.

Le rapport détaillé et les comptes annuels sont présentés séparément.

4. Centre suisse de coordination pour la recherche en matière d'éducation

Le Centre suisse de coordination pour la recherche en matière d'éducation a fait, depuis sa fondation, l'objet d'une discussion de fond sur l'opportunité de sa création et son droit à l'existence. Cette discussion, prolongée pendant l'exercice en cours, a abouti à une décision positive de l'assemblée plénière de la Conférence DIP en mai 1974. Ainsi, la clarification institutionnelle de la situation du centre devrait pouvoir se poursuivre sans obstacles. Il est prévu que la Confédération et la Conférence DIP entretiennent le centre en commun et à parts égales, alors que le canton d'Argovie sera déchargé de ses contributions vis-à-vis du centre. Les nouveaux statuts devraient pouvoir entrer en vigueur avant la fin de l'année 1974.

L'activité du centre pendant l'exercice en cours est caractérisée par la continuation et le renforcement de certaines tâches permanentes, l'achèvement de travaux limités dans le temps et la mise en oeuvre de nouvelles activités dans le cadre des tâches statutaires. Un projet de programme d'activité détaillé pour les années 1975/76 a été établi.

L'enquête sur la recherche suisse en matière d'éducation est une des tâches qui est poursuivie avec des moyens renforcés. Avec l'aide de la Confédération, le volume "La recherche éducationnelle en Suisse en 1972", établi en collaboration avec l'IRDP (Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques), a pu être publié; il s'adresse aussi bien à des utilisateurs internes qu'aux destinataires de l'enquête internationale du Conseil de l'Europe. Le questionnaire concernant les projets de recherche a été révisé en coopération avec les institutions intéressées. L'enquête sera désormais menée de façon permanente; elle répondra ainsi aux exigences formulées par le Conseil suisse de la science qui demande l'établissement de systèmes d'information permettant d'avoir une vue systématique et suivie du développement de la recherche dans les différentes disciplines. En particulier, l'enquête permanente, lancée en été 1974 et menée conjointement par le centre de coordi-

nation et l'IRDP, poursuit les objectifs suivants:

- Information rapide et permanente (sous forme de feuilles détachées) de tous les milieux intéressés à la recherche en matière d'éducation;
- renseignements sur demande concernant des questions spécifiques;
- encouragement de la coopération à l'intérieur de la recherche en matière d'éducation ainsi qu'entre celle-ci et les milieux intéressés;
- amélioration des fondements d'une politique active et coordonnée de la recherche en matière d'éducation (notamment par des statistiques périodiques);
- mise à disposition de bases de décision pour la politique de l'éducation.

Les séminaires suivants ont été organisés ou se trouvent en état de préparation avancée:

- Séminaire de documentation, septembre 1973. Ce séminaire technique s'adressa aux directeurs et collaborateurs des institutions représentées dans les groupes de travail "Documentation" et "Médiathèques". Réunissant une vingtaine de personnes, il avait comme objectif de familiariser les participants avec deux instruments de travail dans le domaine de l'indexage.
- Le séminaire "Education récurrente", novembre 1974, poursuit trois objectifs. En premier lieu, il s'agira de clarifier le concept encore peu connu d'éducation récurrente. Deuxièmement, on précisera les besoins de recherches en vue d'une réalisation éventuelle de l'éducation récurrente. Enfin, le séminaire est censé contribuer à former l'opinion publique au sujet de cette nouvelle forme d'enseignement.
- Le séminaire "La recherche en matière d'apprentissage et sa signification pédagogique II", avril 1975, constitue la suite d'un premier séminaire sur ce thème et comprendra de nouveau les domaines mathématique, langue maternelle et langue-deux.

En collaboration avec le Conseil suisse de la science, le Fonds national et l'Office de la science et de la recherche, le centre organise, en octobre 1974, deux journées de travail sur "La recherche en matière d'éducation dans le cadre du Rapport sur la recherche du Conseil suisse de la science". Ces journées visent à confronter les milieux directement concernés avec les propositions et les recommandations formulées dans le rapport sur la recherche et à préparer les travaux en vue d'un plan de développement de la recherche suisse en matière d'éducation. Dans le cadre de ces journées de travail, le centre publie une analyse de l'état actuel de la recherche éducationnelle (institutions, projets, chercheurs).

Le groupe de travail "Documentation", dont l'objectif consiste à créer un système de documentation par la coopération des centres existants, a poursuivi ses travaux et adressé une requête à la Conférence des directeurs de l'instruction publique et au Département fédéral de l'intérieur comportant les points suivants:

- Mise sur pied d'un groupe d'experts par l'Office de la science et de la recherche (selon les recommandations du Conseil de la science sur l'amélioration de l'information scientifique);
- institutionnalisation du groupe de travail "Documentation";
- institution d'un service central.

En principe, cette requête a été accueillie favorablement par les deux instances. Plusieurs points restant à éclaircir, il paraît probable que l'activité future du groupe de travail "Documentation" sera prise en charge par l'Office de la science et de la recherche.

Le groupe de travail "Mediathèques" a terminé ses travaux par l'établissement d'une liste de descripteurs pour 25 disciplines à l'intention des gymnases, écoles normales et professionnelles représentés dans le groupe. Une suite éventuelle de ces activités sur une base plus large serait du ressort du CESMA créé entre - temps.

Les contacts internationaux ont été poursuivis par le biais des organisations internationales (notamment OCDE/CERI et Conseil de l'Europe).

Se fondant sur les tâches statutaires (encourager l'échange d'informations et la collaboration entre les chercheurs, les praticiens et le personnel administratif appartenant au domaine de l'éducation, ainsi qu'avec les responsables de la politique de la recherche), un projet de programme de travail pour les années 1975/76 prévoit trois centres de gravité:

- Transformation en thèmes de recherches de problèmes relevant de la pratique et de la politique de l'éducation;
- transformation de résultats de recherches dans la pratique pédagogique;
- faire bénéficier la recherche et la pratique pédagogiques suisses des contacts établis et à établir sur le plan international.

Ce projet devra être approuvé par les nouveaux organes du centre dès leur constitution.

5. Secrétariat scientifique de la Commission d'experts pour l'introduction et la coordination de l'enseignement des langues vivantes pendant la scolarité obligatoire

C'est à la directrice et à son collaborateur scientifique qu'il incombe de rédiger les documents de travail pour les 9 séances plénières de la Commission d'experts pour l'introduction et la coordination de l'enseignement des langues vivantes pendant la scolarité obligatoire. Les documents ont d'abord été discutés au sein des cinq groupes de travail, ensuite remaniés au secrétariat avant d'être présentés à la commission. Le groupe "Conditions d'enseignement" s'est réuni 6 fois (séances d'une demi-journée ou d'une journée), le groupe "Formation des maîtres" 4 fois, le groupe "Objectifs" 5 fois (une séance de 2 jours), les groupes "Analyse de méthodes" et "Information" se sont réunis 3 fois chacun. En outre, deux demi-journées de séances plénières ont été consacrées au travail de groupe.

Pour assurer la coordination du travail, la directrice a assisté à presque toutes les réunions des groupes. Elle était responsable du groupe "Conditions d'enseignement", son collaborateur des groupes "Objectifs" et "Analyse de méthodes". Le président et un membre de la commission d'experts ont assumé la responsabilité des groupes "Information" et "Formation des maîtres".

La mise au point de la version française du rapport de la commission d'experts (Bulletin d'information no 2b) a demandé plusieurs semaines d'un travail assidu de la part de la directrice et de son collaborateur. La rédaction définitive des bulletins no 1, 2a et 2b pour la reproduction a été faite au secrétariat. A plusieurs reprises, il a fallu avoir recours à du personnel supplémentaire.

Les expériences en Suisse alémanique.

La rédaction et la mise au point du rapport n'a pas permis à la directrice de s'occuper des expériences en cours en Suisse alémanique autant qu'il aurait été désirable.

Durant la période comprise dans ce rapport, la Conférence des responsables cantonaux a siégé 5 fois. Les objets les plus importants de ses délibérations ont été l'échange d'expériences (y compris la continuation de l'enseignement du français au degré secondaire inférieur), divers problèmes méthodologiques, l'amélioration des mé-

thodes utilisées et la formation des maîtres.

En décembre 1973, la Conférence des responsables cantonaux a demandé, dans une lettre adressée à la Commission d'experts, l'adoption, dans le plus bref délai, des recommandations concernant l'introduction du français à l'école primaire, d'une part, et l'élaboration rapide et l'expérimentation d'un cours de base conforme aux nouveaux objectifs, d'autre part.

En novembre 1973, il a résulté d'une discussion au sein de la conférence des responsables cantonaux qu'après 1 à 3 ans d'enseignement purement oral, il manque aux élèves une vue d'ensemble des structures, manque attribuable à la progression additive trop prolongée. C'est pourquoi les responsables ont décidé de présenter, à partir de l'année scolaire 1974/75, la graphie après 3 à 6 mois afin de faciliter l'appropriation des structures par une présentation graphique qui permette aux élèves d'en saisir visuellement - sans grammaire explicite - les éléments fixes et les éléments interchangeables.

En collaboration avec la directrice, un groupe de responsables des cantons utilisant "Frère Jacques" ont élaboré, à cet effet, des exercices de lectures (dialogues complémentaires, tableaux de structures, textes à lacune, etc.). Les exercices accompagnant les dossiers 1 à 4 ont été publiés en juin 1974. Le travail sera poursuivi. La librairie de l'Etat de Bâle-Campagne a accepté d'imprimer et de distribuer les exercices au prix de revient, ce dont nous tenons à la remercier vivement.

L'élaboration d'un matériel analogue pour "Bonjour Line" est prévue. Une première série (leçons 1 à 12) d'exercices structuraux élaborés, en collaboration avec la directrice, par un groupe de responsables des cantons de Soleure et de Thurgovie (environ 10 exercices par leçon) a été remise au maître en hiver 1973. Les exercices pour les leçons 13 à 20 devraient être au point pour 1974.

Actuellement, la directrice est en train d'élaborer les exercices de contrôle pour les dossiers 11 à 20 de "Frère Jacques".

En automne 1973, une enquête a été menée dans tous les cantons concernant, d'une part, le nombre de nouvelles classes pilotes de

l'année scolaire 1973/74, d'autre part l'introduction de la lecture et de l'écriture, les auxiliaires utilisés et, finalement, le manuel utilisé au degré secondaire inférieur avec les élèves ayant déjà étudié le français à l'école primaire. Les résultats en ont été publiés dans le bulletin no 1.

La directrice a dépouillé les questionnaires remplis par 97 maîtres ayant enseigné le français dans la même classe primaire pendant 1 1/2 à 3 années. Le rapport détaillé a été présenté à la commission d'experts et aux responsables cantonaux. Le résultat en a été publié dans le bulletin no 1.

Un linguiste de l'Université de Berne a élaboré des tests qui devraient permettre de se faire une idée des résultats obtenus après un an d'enseignement de français et, plus particulièrement, de comparer les méthodes "Frère Jacques" et "Bonjour Line". En 1973, ces tests ont été évalués à Saint-Gall. Il a fallu remanier un sous-test. Les tests seront appliqués dans tous les cantons participant aux essais en été ou en automne 1974 suivant la date à laquelle l'année scolaire commence.

"On y va", moyen d'enseignement faisant suite à 'Frère Jacques' et 'Bonjour Line'

Jusqu'à la fin de l'année 1973 le collaborateur scientifique a consacré environ un tiers de ses activités à "On y va", cours faisant suite à "Frère Jacques" et "Bonjour Line" destiné aux élèves du degré secondaire inférieur. Il a collaboré à des cours d'introduction dans ce moyen d'enseignement à Zurich et a donné de tels cours au canton de Soleure.

La directrice, pour sa part, a participé à trois séances du groupe intercantonal des conseillers adjoints au groupe d'auteurs. Elle a collaboré à des cours d'introduction à l'utilisation de "On y va" à Zurich et à Kreuzlingen et a donné les cours d'introduction dans les cantons de Saint-Gall et de Lucerne. En outre, elle a assisté à un échange d'expériences entre les auteurs et les enseignants de français de la "Sekundarschule" et de la "Realschule" de Zurich qui avaient utilisé "On y va" pendant une année. En juin 1974, elle a eu l'occasion d'assister, à Saint-Gall, à des échanges de vues entre des "Sekundarlehrer" ayant utilisé "On y va".

Cours intensifs

60 maîtres primaires des cantons de: AG, BE, BL, LU, SO, SG, TG ont participé aux cours intensifs qui ont eu lieu à Fribourg, Neuchâtel et Besançon en automne 1973. L'expérience des années précédentes avaient amené la directrice à élaborer de nouveaux programmes soumis à la conférence des responsables cantonaux et approuvés par la commission d'experts.

Analyse de méthodes

En se basant sur les résultats du groupe "Analyse de méthodes", le collaborateur scientifique a établi un catalogue de critères d'évaluation pour les moyens d'enseignement sur la base duquel le groupe a entrepris l'analyse de douze méthodes pour l'enseignement de l'allemand, du français et de l'anglais à des enfants ou des adolescents débutants. Le catalogue sera remanié et complété de façon à constituer un instrument apte à saisir les traits caractéristiques des cours de langues.

Information

L'information est surtout assurée par le bulletin pour lequel la directrice et le collaborateur scientifique ont rédigé chacun un article. En outre, la directrice a été invitée à rédiger un article pour l'annuaire "Politique de l'éducation".

La conférence des responsables cantonaux assure aussi bien l'information de la commission d'experts sur les expériences en cours dans les différents cantons alémaniques que l'information des responsables cantonaux et, par conséquent, celle des commissions cantonales et des maîtres expérimentateurs sur le travail de la commission d'experts.

La directrice a fait parvenir aux départements de l'instruction publique, à la commission d'experts, aux responsables cantonaux, aux écoles normales et aux inspecteurs scolaires un rapport détaillé sur un symposium du "Comité de l'enseignement général et technique" du Conseil de l'Europe sur 'Les liens entre l'enseignement de la langue maternelle et l'enseignement des autres langues vivantes'.

Le 1^{er} mars 1974, une réunion d'information des représentants des cantons qui n'ont pas procédé à des expériences a eu lieu à Zurich.

En outre, nous avons répondu à plusieurs demandes d'information venant de l'étranger.

Consultations

En novembre 1973 et en février 1974, la directrice a été consultée, en tant que membre de la "Commission des linguistes" nommée par le DIP du canton du Tessin, au sujet du cours de français utilisé à titre expérimental dans les écoles primaires tessinoises. La commission des linguistes a résumé ses recommandations dans un rapport succinct.

Cours et conférences

La directrice a présenté des exposés sur les nouveaux objectifs de l'enseignement des langues vivantes et les efforts de coordination en Suisse à l'Ecole normale de Liestal (janvier 1974), à des instituteurs primaires de Therwil BL et de Thurgovie et à des "Sekundar-lehrer" du canton de Saint-Gall à Rorschach et à Amden (juin 1974). Lors d'un cours pour les professeurs de français des écoles normales du canton de Berne (mai 1974, Villars-les-Moines) elle a parlé des expériences suisses du point de vue international.

A l'occasion d'un cours d'introduction à la technique et la méthodologie de l'enseignement au laboratoire de langues pour des professeurs de Suisse alémanique (Bâle, juin 1974), elle a brièvement présenté les programmes pour l'enseignement du français, de l'allemand, de l'anglais, de l'italien et de l'espagnol susceptibles d'être utilisés dans différents types d'écoles suisses.

Colloques, congrès

La directrice a participé aux colloques et congrès suivants:

- Colloque de l'AIMAV, Bruxelles, du 26 au 31 août 1973
- Réunion d'experts pour faire le bilan des progrès accomplis jusqu'ici dans l'enseignement des langues vivantes au sein des Etats membres du CCC (déléguée de la Confédération), Strasbourg, du 25 au 27 juin 1973
- Colloque sur le rôle et l'efficacité du laboratoire de langues et d'autres auxiliaires sonores dans l'enseignement des langues au niveau secondaire (CILA, Neuchâtel, 22/23 mars 1974)

Son collaborateur a assisté

- au Congrès de la "Gesellschaft für angewandte Linguistik", Stuttgart, 11/12 octobre 1973

- au Congrès du "Fachverband moderne Fremdsprachen", Hanovre, 8 au 11 avril 1974
- à la DIDACTA, Bruxelles, 12/13 juin 1974
- à un "Seminar über die Evaluation von Lehrwerken", Hitzkirch, 15 au 17 juin 1974.

La participation à de tels colloques complète heureusement l'étude des ouvrages spécialisés et est indispensable à celui qui désire être au courant.

V. CONFERENCES REGIONALES

1. Conférence intercantonale des chefs des départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (BE, FR, TI, VD, VS, NE, GE)

La Conférence des chefs de départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin s'est préoccupée de plusieurs problèmes fondamentaux au cours de ces douze derniers mois:

Mentionnons d'abord qu'elle s'est donné un nouveau président en la personne de M. Raymond Junod, Conseiller d'Etat, chef du département de l'instruction publique du canton de Vaud, qui a remplacé M. J.-P. Pradervand, sortant de charge.

La conférence a étudié les principales questions suivantes:

1. Elle a chargé une commission d'étudier les conséquences pédagogiques et financières d'une introduction précoce de l'allemand dans les programmes scolaires.
Afin de favoriser l'aménagement d'une coordination nationale sur ce point, elle a admis que la deuxième langue pourrait en effet être enseignée dès la quatrième année de l'école obligatoire, à titre expérimental d'abord, et avec des moyens audio-visuels. La formation et le perfectionnement des maîtres et la définition du cadre de l'expérience feront l'objet d'une prochaine étude attentive.
2. Elle s'est préoccupée d'une reprise de l'analyse des questions relatives à la radio et à la télévision scolaires, soucieuse qu'elle est de voir défini le cadre de ces possibilités. A cette fin, elle a établi d'utiles contacts avec les organes directeurs de la Radio-Télévision suisse romande. Ce sujet est d'un intérêt tout particulier lorsqu'on songe aux problèmes qui se posent à cet égard dans les autres régions linguistiques de la Suisse.
3. L'accroissement des tâches confiées à l'Institut de recherches et de documentation pédagogiques a conduit la conférence à revoir les statuts de cette institution et en particulier à redéfinir les mandats des trois services (recherche, documentation, moyens d'enseignement) placés sous la direction de M. S. Roller.

4. Le souci d'information a conduit la conférence à accepter la publication d'extraits des rapports d'activités de l'IRDP, du Secrétariat à la coordination romande en matière d'enseignement, et du Délégué à la conférence intercantonale de coordination de l'enseignement (CIRCE).

Malgré le resserrement de la conjoncture économique et la volonté nettement exprimée de contrôler au plus près les dépenses, la conférence des chefs de départements a accepté de ne pas restreindre le budget 1975, afin d'accorder les meilleures conditions de travail et la plus grande efficacité possibles aux organes dont elle est dotée.

La spécificité des problèmes qui se posent aux cantons romands pourrait engendrer la création d'une "école romande" qui, à moyen ou à long terme, ferait obstacle aux efforts déployés en vue d'une coordination nationale. C'est pourquoi les responsables romands ont veillé à ce que les mesures qu'ils étaient amenés à prendre en fonction d'une situation quelque peu privilégiée, n'obèrent pas un mouvement dont l'essence même réside dans l'illustration du fédéralisme coopératif.

2. Conférence des directeurs de l'instruction publique de la Suisse du nord-ouest (BE, LU, FR[partie alémanique], SO, BS, BL, AG)

Le présent rapport se bornera à résumer les principales affaires traitées par la Conférence des directeurs de l'instruction publique de la Suisse du nord-ouest au cours de l'année 1973-1974.

Plus encore que l'année dernière, c'est la convention scolaire régionale qui a préoccupé notre conférence. Comme on le sait, les premières propositions concernant cette convention appelée à remplacer de nombreux accords bilatéraux ont été discutées pour la première fois en août 1971. La commission chargée des travaux préliminaires a consacré de nombreuses séances à examiner, modifier, rejeter, compléter et mettre au point divers projets avant de soumettre le texte définitif à l'approbation et à la décision de la conférence des directeurs de l'instruction publique de la Suisse du nord-ouest, de la conférence régionale des gouvernements cantonaux de la Suisse du nord-ouest et des parlements cantonaux. Quatre cantons ont déjà adhéré à la convention; dans les autres, celle-ci doit encore être soumise au parlement, et les démarches nécessaires ont été entreprises. Selon toute probabilité, la convention scolaire régionale pourra entrer en vigueur pour l'année scolaire 1975-1976. On peut donc admettre que, dans la Suisse du nord-ouest, les conditions sont réunies pour

- présenter aux élèves des régions limitrophes un choix optimal d'études et d'écoles pour un coût raisonnable;
- permettre l'utilisation, par les élèves de toute la région, d'équipements scolaires et d'écoles spéciaux et onéreux;
- fixer des critères uniformes régissant l'indemnisation des prestations fournies par d'autres cantons en matière scolaire.

Le comité de travail régional, institué en mai 1973 pour la coordination de l'enseignement mathématique pendant la scolarité obligatoire, a présenté les premiers résultats de ses travaux sous forme d'un "Plan pour la coordination de l'enseignement mathématique pendant les quatre premières années scolaires". Il appartient maintenant aux commissions cantonales chargées de l'étude de ce problème

de se prononcer sur ce plan, ainsi que sur le rapport et les propositions qui l'accompagnent. La commission chargée de coordonner l'enseignement mathématique dans la Suisse du nord-ouest va confier, d'ici fin février 1975, un nouveau mandat au comité de travail: il s'agira notamment d'étendre les travaux de planification aux cinq autres années scolaires (de la 5e à la 9e). Le plan d'études définitif ne peut être publié qu'avec l'accord de la CDIP de la Suisse du nord-ouest, qui cherchera à coordonner ses efforts avec ceux d'autres régions et de la CDIP suisse.

En collaboration avec la librairie de l'Etat de Soleure, la commission chargée de la coordination de l'enseignement de l'histoire dans la Suisse du nord-ouest a publié les premiers cahiers de l'ouvrage projeté: "L'histoire mondiale en images". L'auteur en est le président de la commission, M. O. Allemann, Soleure. A la suite des décisions prises par les cantons du nord-ouest, le tirage a été fixé à 60 000 exemplaires; les cahiers sont imprimés et édités dans les délais.

Parmi les affaires non prioritaires, il convient d'accorder une certaine importance à la décision portant institution d'une commission pour l'éducation musicale à l'école, compte tenu des établissements appelés "écoles de musique pour la jeunesse" (Jugendmusikschulen). Présidée par M. A. Brenner, Liestal, cette commission renseignera la conférence sur les moyens de développer et de coordonner l'éducation musicale dans les cantons-membres et lui soumettra, d'ici la fin de l'année, des propositions de réalisation. Le mandat de la commission comprend, entre autres points, un relevé de la situation actuelle dans les différents cantons, l'élaboration d'un modèle d'école de musique approprié pour la Suisse (du nord-ouest), l'élaboration de programmes types de formation pour les maîtres de musique, enfin des propositions en vue de mettre en place des possibilités communes de formation, compte tenu des institutions existantes.

En plus des affaires qui viennent d'être rappelées, les séances de la CDIP et de sa commission préconsultative ont été consacrées à des échanges d'informations et de vues sur

L'éducation préscolaire;
L'enseignement des langues vivantes;
L'activité des commissions spéciales instituées par la CDIP;
Le diplôme final après dix années scolaires ou le certificat de maturité moyenne;
Le perfectionnement des enseignants dans la Suisse du nord-ouest;
Le financement du Secrétariat suisse de pédagogie curative, à Lucerne;
Les programmes scolaires et culturels de la SSR et de la Radio suisse alémanique et romanche;
La situation de l'emploi pour les enseignants;
L'échange de professeurs de gymnase ou de lycée entre la France et la Suisse.

1. Conférence des directeurs de l'instruction publique de Suisse centrale (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG, VS[partie alémanique])

La Conférence des directeurs de l'instruction publique de Suisse centrale (CDIP/SC) a tenu six séances au cours de l'année. Les principaux points mis en délibération ont été le Concordat universitaire de Suisse centrale et la création d'un Service de planification scolaire pour la Suisse centrale à Lucerne.

.. Composition

Conseillers d'Etat: MM. Norbert Zumbühl (NW), président jusqu'au 31 décembre 1973; Walter Gut (LU), président depuis le 1^{er} janvier 1974; Josef Brücker (UR); Josef Ulrich (SZ); Hans Hürli-mann, représentant du canton de Zoug jusqu'au 31 décembre 1973; Anton Scherer, représentant du canton de Zoug depuis le 1^{er} janvier 1974; Antoine Zufferey (VS).

Secrétaire de la conférence: M. Moritz Arnet (LU).

Chargé des questions de coordination: M. Claudio Hüppi (ZG).

2. Affaires traitées

(L'ordre suivi est celui des procès-verbaux des séances)

- Accès à l'université assuré aux gymnasiens de Suisse centrale.
- Examen d'un projet de concordat universitaire de Suisse centrale, projet élaboré par un groupe de travail intercantonal.
- Comme la procédure de consultation introduite par la Communauté de travail des directeurs des gymnases de Suisse centrale sur le rapport "L'enseignement secondaire de demain" n'a donné que de très maigres résultats, la CDIP/SC a renoncé à donner un préavis, laissant ce soin aux différents cantons-membres.
- Le canton d'Obwald a posé le problème de l'unification des traitements des enseignants en Suisse centrale.
En 1971, le canton de Schwyz était intervenu dans le même sens, et sa proposition avait été transmise au comité de la CDIP, qui avait répondu qu'elle serait examinée lors d'une rencontre de la CDIP et de la Conférence des directeurs cantonaux des finances. Le secrétaire de la CDIP/SC était chargé de se renseigner sur la suite qui a été donnée à cette première intervention.

- Etant donné que les écoles normales sont comblées, la suggestion du canton de Schwyz en vue d'organiser une campagne de propagande pour remédier au manque d'instituteurs a été déclarée inopportune.
- La conférence recommande de faire droit à la demande présentée par l'Académie pour l'éducation des adultes, à Lucerne, qui sollicite une subvention cantonale de 500 francs par participant et par an.
- Les avis sont partagés en ce qui concerne l'allocation par chaque canton d'une subvention annuelle par étudiant à l'Ecole normale de pédagogie curative de Zurich.
- Par contre, la conférence recommande aux cantons d'allouer une subvention "appropriée" à l'Ecole du soir des assistants sociaux à Lucerne.
- Donnant suite aux recommandations de la CDIP concernant les facilités à accorder aux enfants qui changent d'école, la conférence a examiné l'opportunité d'ajouter une feuille au bulletin scolaire, mais estimé en définitive qu'il suffirait d'indiquer dans le bulletin l'adresse exacte du maître d'école.
- Schwyz a attiré l'attention des autres cantons sur les conséquences qu'entraîneraient, pour la formation des futurs maîtres de l'enseignement secondaire, les recommandations de la Conférence des recteurs d'universités suisses sur l'immatriculation de candidats porteurs d'un brevet d'instituteur. La conférence a approuvé à ce sujet le texte d'une lettre à la CDIP.
- En relation avec les problèmes posés par la réforme du deuxième cycle de l'école primaire et l'élaboration d'une nouvelle conception de la formation des maîtres secondaires ("Reallehrer"), Lucerne a suggéré la création d'un service de planification et de consultation en matière scolaire. Le 23 avril, la conférence a décidé d'ouvrir un tel service provisoirement pour une période de cinq ans. Ce service aura notamment les tâches suivantes:
 - a. Suivre et seconder les travaux intéressant les plans d'études pour tous les domaines traités dans les classes de fin de scolarité (Volksschuloberstufe).

- b. Collaborer à la mise au point d'une conception de la formation à donner aux enseignants des classes de fin de scolarité.
- c. Conseiller la CDIP/SC sur toutes les questions ayant trait à ces classes.

Le Service de planification, ouvert à Lucerne le 1^{er} octobre 1974, comptera au maximum trois emplois à plein temps. Les dépenses seront prises en charge par les cantons membres (le Valais excepté) selon la clé de répartition habituelle. M. Iwan Rickenbacher a accepté de devenir le directeur à plein temps du service. Une commission de surveillance présidée par le directeur de l'instruction publique du canton de Lucerne suivra l'activité du service (voir, en annexe, le texte intitulé "Champ d'activité du futur Service de planification et de consultation de la CDIP/SC en matière scolaire").

- Le directeur du Service d'orientation sur les études et les carrières universitaires de Suisse centrale, M. Kurt Strebel, a renseigné la conférence sur les travaux de son service. Il s'avère que l'extension de ce service répond à un besoin important.
- M. Waldis, directeur du Musée des Transports à Lucerne, a exposé à la conférence son projet visant à mettre, plus encore que par le passé, le Musée des Transports et le Planétarium au service de l'école. La conférence a décidé de renseigner tout d'abord, sur les lieux mêmes, les spécialistes de l'enseignement sur l'intérêt de ce projet, notamment en ce qui concerne le planétarium, et de traiter ensuite le problème.
En ce qui concerne le soutien financier à accorder au planétarium, c'est la conférence des gouvernements de Suisse centrale qui est déclarée compétente.

Annexe:

Champ d'activité du futur Service de planification et de consultation de la CDIP/SC en matière scolaire

C'est tout d'abord en relation avec la réforme du second cycle de l'école obligatoire qu'il faut considérer l'ouverture d'un Service de planification particulier en Suisse centrale. Comme la

nécessité de cette réforme est ressentie de manière à peu près semblable dans tous les cantons intéressés, qui, au surplus, s'accordent en général sur les objectifs à atteindre, il apparaît judicieux non seulement de coordonner, mais tout autant de rationaliser les travaux de planification. Ces mesures s'imposent d'autant plus que la Suisse centrale ne dispose ni d'un institut de pédagogie ni d'un spécialiste des sciences de l'éducation.

Aux yeux des directeurs de l'instruction publique, il ne s'agit pas, pour le service de planification, de prendre la responsabilité de la réforme. Il devra plutôt conseiller et seconder scientifiquement les groupes de travail actuels et futurs, qui se composent principalement d'enseignants en activité, d'inspecteurs scolaires et de spécialistes qualifiés. Il y arrivera en les initiant, par exemple, aux travaux nécessaires à l'élaboration de plans d'études, à la collecte des documents et des informations, à l'établissement de relations importantes avec des institutions analogues, à la mise au point de dispositifs de planification, à la rédaction de documents de travail, etc.

Un exemple précis permet d'illustrer la fonction du service de consultation: il y a deux ans, une commission a été chargée d'établir, pour la Suisse centrale, un plan d'études pour l'enseignement secondaire. Il n'est pas question de dissoudre cette commission et ses sous-commissions qui comprennent des représentants de tous les cantons intéressés; mais le service de consultation devra relancer leurs travaux, qui étaient restés en panne, en aidant les différents groupes à formuler les objectifs des études, à réexaminer (à valider) ce qu'on a appelé les objectifs d'information et à contrôler les résultats. Il n'établit donc pas lui-même des plans d'études, mais contribue à leur établissement, donne des impulsions, fournit des informations et des documents, participe à la rédaction définitive. Le fait même que la commission citée n'ait pas pu avancer dans ses travaux montre la nécessité, pour tous les intéressés, d'être d'abord initiés aux problèmes que pose l'élaboration d'un plan d'études et d'être conseillés scientifiquement; il montre aussi que les contacts avec des instituts universitaires et d'autres groupes de travail sont indispensables et que la commission doit disposer d'un secrétariat permanent pour ses nombreux documents de travail et pour se procurer les ouvrages intéressants pour son activité.

Mais le service de consultation aura aussi des travaux en propre, qu'il exécutera en liaison avec des institutions de recherche et des groupes de travail d'autres cantons. L'expérience enseigne qu'un travail de planification est sujet à caution si les cadres, qui sont ici les enseignants, ne sont pas initiés au maniement du nouvel instrument. Sur ce point également, le service de consultation devra se montrer actif en concourant à la préparation et à l'organisation de cours de perfectionnement et de formation continue. Mais, avant tout, il faut songer à la tâche que, dans sa décision, la CDIP/SC a qualifiée de prioritaire: l'élaboration d'une nouvelle conception de la formation à donner à ceux qui enseignent dans le second cycle de l'école obligatoire et aux

maîtres secondaires (Reallehrer).

Au surplus, le service de planification se verra confier de nouvelles tâches chaque fois qu'il s'agira de mettre en application certains points du rapport sur l'enseignement secondaire de demain et du rapport, qui va paraître prochainement, sur la formation des enseignants de demain.

Enfin, et ce ne sera pas la moindre de ses fonctions, le futur service sera appelé à conseiller la Conférence des directeurs de l'instruction publique de Suisse centrale, laquelle disposera ainsi d'un instrument efficace pour toutes les questions de réforme et de coordination.

4. Conférence des directeurs de l'instruction publique de Suisse orientale (ZH, GL, SH, AR, AI, SG, GR, TG et Principauté du Liechtenstein [FL])

Au cours de l'année 1973/1974, la Conférence des directeurs de l'instruction publique de Suisse orientale et ses différents organes (Commission pour le perfectionnement des enseignants, Conférence des secrétaires, Groupe d'information sur les moyens d'enseignement, Groupes d'experts pour les mathématiques et l'enseignement du français au degré moyen) se sont réunis à de nombreuses reprises pour prendre position sur certaines affaires de la Conférence suisse, examiner des problèmes d'importance régionale et, surtout, poursuivre et intensifier les efforts entrepris dans les domaines de la coordination et du perfectionnement des enseignants et des adultes.

En ce qui concerne le perfectionnement des enseignants, la commission a développé l'information sur les cours organisés, introduit de nouveaux cours et défini le but et les caractères de ce programme andragogique. Signalons que les cours ont été groupés en sous-régions (TG, SH, GL, AR/SG, AI, ZH/GR/FL). La commission, la conférence des secrétaires et celle des directeurs se sont penchés aussi sur les problèmes des "Funkkollegien" (institutions d'enseignement au moyen des "mass media"), notamment du "Funkkolleg 'sozialer Wandel'", avec leurs implications psychologiques, matérielles, politiques et financières. Après avoir pris connaissance des résultats des travaux effectués par le groupe du professeur Tuggener et le comité de la Commission pédagogique CDIP, la conférence régionale a établi des directives pour le perfectionnement des enseignants. Quant aux secrétaires de départements, ils ont entrepris des études pour dégager les tendances de ce perfectionnement.

La position de la Suisse orientale a été définie dans des domaines importants: les recommandations de la Conférence suisse concernant les facilités à accorder aux enfants qui changent de canton; le rapport sur "L'enseignement secondaire de demain". Deux autres textes font actuellement l'objet d'études et d'une procédure de consultation: le rapport de la Commission d'experts sur la coordination de l'enseignement des langues vivantes dans la scolarité

obligatoire; les recommandations de la sous-commission mathématique de la commission pédagogique CDIP.

Des entretiens et des séances ont été consacrés à l'Ecole normale de pédagogie curative de Zurich, dont il s'agit d'esquisser les perspectives d'avenir d'abord en ce qui concerne sa personnalité juridique, ensuite au point de vue financier.

La Centrale intercantonale des moyens d'enseignement a enregistré l'adhésion des cantons de Zurich, des Grisons et de Saint-Gall; le groupe d'information se propose de dresser un état des manuels en voie d'épuisement et des nouvelles parutions.

Le budget de la conférence régionale s'élève à 225 000 francs (contre 177 000 francs en 1974), contribution aux frais de cours comprise.

VI. PUBLIKATIONEN /
PUBLICATIONS

Schweizerische Schulstatistik 1972/1973. Gesamtschweizerische Zahlen. - Statistique scolaire suisse 1972/1973. Chiffres totaux. Genève, 1974. - 4^o. 36 p.

Schweizerische Schulstatistik 1972/1973. Nach Kantonen. - Statistique scolaire suisse 1972/1973. Par cantons. Genève, 1974. - 4^o. 56 p.

Schweizerische pädagogische Bibliographie. - Bibliographie pédagogique suisse. 1973. Genève, 1974. - 4^o. 109 p.

Informations-Bulletin der Expertenkommission zur Einführung und Koordination des Fremdsprachunterrichts in der obligatorischen Schulzeit. - Bulletin d'information de la Commission d'experts pour l'introduction et la coordination de l'enseignement des langues vivantes pendant la scolarité obligatoire. [Genève, CDIP.]

No 1, Jan./Janv. 1974 Enthält/Contient: Hauri, H. Versuche mit Französischunterricht in deutschschweizerischen Primarschulen. - Vaney, P.; Stricker, H. Introduction de la deuxième langue nationale dans les programmes de la Suisse romande. - Flügel, Ch. Schulversuch mit Französischunterricht auf der Primarschulstufe im Kanton Tessin. - Hauri, H. Auswertung der Fragebogen zum Französischunterricht in der Primarschule. - Binder, J. u. a. Die Einstellung der Eltern zum Französischunterricht an der Primarschule. Zusammenfassung eines Forschungsberichts. - Bühler, U. Zwischenbericht über fünf Jahre Erfahrung mit Französischunterricht an englischen Primarschulen. - Wiggli, H. Probleme beim Bestimmen von Lernzielen. - Arquint, J.C. Fremdsprachen in der obligatorischen Schulzeit im Kanton Graubünden. - Conseil de l'Europe: résolution no (69)2: Programme intensifié d'enseignement des langues vivantes pour l'Europe. - Flügel, Ch. Tabelle zum Schulversuch mit Französischunterricht im Kanton Tessin.

No 2a, Juni 1974 Bericht und Anträge zur Einführung und Koordination des Fremdsprachunterrichts in der obligatorischen Schulzeit.

No 2b, Août 1974 Rapport et propositions sur l'introduction et la coordination de l'enseignement des langues vivantes pendant la scolarité obligatoire.

L'enseignement en Suisse. Par E. Egger et E. Blanc. Genève, 1974. - 8^o. 53 p.

[Deutsche und englische Ausgabe in Vorbereitung./ Versions allemande et anglaise en préparation.]

Mitteilungen der Schweizerischen Dokumentationsstelle für Schul- und Bildungsfragen. - Bulletin du Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation. Nos 47 - 50.

Kreisschreiben des Vorstandes. - Lettres circulaires du comité.
Nos. 19 - 21.

In Vorbereitung/En préparation:

Jahrbuch "Bildungspolitik". - Annuaire "Politique de l'éducation".
Vol. 59. [Medienpädagogik in der Schweiz. - L'éducation pour les
mass-média en Suisse.]

VII. RECOMMANDATION DE LA CONFERENCE DIP

Recommandation
concernant les facilités à accorder à des élèves
qui changent de canton

La politique de coordination de la Conférence DIP est motivée par les multiples difficultés que rencontrent individuellement les élèves qui changent de région linguistique ou de canton.

La Conférence DIP tente de supprimer les causes de ces difficultés en harmonisant les systèmes scolaires cantonaux et les plans d'étude en conformité avec les buts du concordat intercantonal sur la coordination scolaire. Les travaux sont en cours. Toutefois, cela nécessitera encore des années de patience jusqu'à ce qu'ils touchent à leur fin.

Ainsi, on doit admettre qu'un élève qui change de canton, même si c'est dans sa région linguistique, subira de nombreuses difficultés dues aux différences considérables des programmes scolaires. En tenant compte de chaque situation, il sera équitable d'accorder une aide individuelle aux élèves concernés.

La Conférence DIP recommande donc aux cantons de faire le nécessaire pour prendre les mesures suivantes:

1. Les cantons publient une brochure d'information sur leur système scolaire destinée aux parents d'enfants immigrés. Celle-ci devrait (éventuellement sous forme de feuilles volantes) contenir une liste des services cantonaux ou communaux scolaires, des centres d'information et d'orientation.
2. Les cantons assurent, avec le concours des autorités scolaires locales, l'orientation individuelle des parents et élèves immigrés.
3. Les cantons soutiennent l'effort des enseignants qui tentent de s'informer sur les différences des plans d'études, dans l'intérêt d'élèves nouveaux venus dans leur école. Les cantons veillent à ce que le dossier scolaire d'un élève qui part soit établi de

telle façon qu'il tienne compte de ce besoin d'information. On indiquera, cela va sans dire, à qui on peut s'adresser pour obtenir des informations et de la documentation.

4. Les cantons envisagent d'assurer à tous les élèves immigrés la poursuite normale de leur scolarité, c.à.d. la continuation sans perte d'année scolaire dans une école équivalente. Aux élèves qui viennent d'un canton où ils fréquentaient une école primaire non diversifiée, et qui arrivent dans un canton où cette diversification en différentes filières a déjà eu lieu, on donnera la possibilité de faire leurs preuves, s'il y a doute, dans une filière plus difficile du premier cycle secondaire. Pour atteindre ce but, les cantons s'astreignent à combler les lacunes ou les retards dans certaines disciplines, notamment dans les langues étrangères, par des leçons particulières ou en groupe, sans charge financière pour les parents, et cela durant une année.
5. Les cantons recommandent aux enseignants et autorités scolaires locales d'appliquer les règlements de non-promotion ou de changement de filière scolaire avec une prudence extrême durant un certain temps, quand il s'agit d'enfants immigrés.

Recommandation adoptée à Genève, le 25 octobre 1973.

II. ORGANE, INSTITUTIONEN, KOMMISSIONEN, DELEGATIONEN /
ORGANES, INSTITUTIONS, COMMISSIONS, DELEGATIONS

Organe/
Organes

1. Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren/
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction
publique

| | |
|-----------------|---|
| Zürich | Regierungsrat Dr. Alfred Gilgen, Zürich |
| Bern | Regierungsrat Simon Kohler, Bern |
| Luzern | Regierungsrat Dr. Walter Gut, Luzern |
| Uri | Regierungsrat Josef Brücker, Altdorf |
| Schwyz | Regierungsrat Josef Ulrich, Küssnacht a.R. |
| Obwalden | Regierungsrat Alfred von Ah, Giswil |
| Nidwalden | Regierungsrat Norbert Zumbühl, Wolfenschiessen |
| Glarus | Regierungsrat Fritz Etter, Glarus |
| Zug | Regierungsrat Dr. Anton Scherer, Zug |
| Fribourg | M.le Conseiller d'Etat Max Aebischer, Fribourg |
| Solothurn | Regierungsrat Dr. Alfred Wyser, Solothurn |
| Basel-Stadt | Regierungsrat Arnold Schneider, Basel |
| Basel-Land | Regierungsrat Dr. Leo Lejeune, Liestal |
| Schaffhausen | Regierungsrat Bernhard Stamm, Schaffhausen |
| Appenzell A.Rh. | Regierungsrat Dr. Hans Alder, Herisau |
| Appenzell I.Rh. | Regierungsrat Dr. Raymond Broger, Appenzell |
| St. Gallen | Regierungsrat Ernst Ruesch, St. Gallen |
| Graubünden | Regierungsrat Tobias Kuoni, Chur |
| Aargau | Regierungsrat Dr. Arthur Schmid, Aarau |
| Thurgau | Regierungsrat Alfred Abegg, Frauenfeld |
| Ticino | Consigliere di Stato Ugo Sadis, Bellinzona |
| Vaud | M.le Conseiller d'Etat Raymond Junod, Lausanne |
| Valais | M.le Conseiller d'Etat Antoine Zufferey, Sion |
| Neuchâtel | M.le Conseiller d'Etat François Jeanneret, Neuchâtel |
| Genève | M.le Conseiller d'Etat André Chavanne, Genève |

2. Vorstand/
Comité

| | |
|---|--|
| Präsident/Président | Regierungsrat Dr. A. Gilgen, Zürich |
| 1. Vizepräsident/ 1er Vice-président | M.le Conseiller d'Etat F. Jeanneret, Neuchâtel |
| 2. Vizepräsident/ 2e Vice-président | Regierungsrat Dr. A. Wyser, Solothurn |
| Mitglieder/ Membres | Regierungsrat Dr. L. Lejeune, Liestal M.le Conseiller d'Etat A. Zufferey, Sion Regierungsrat Dr. W. Gut, Luzern Regierungsrat E. Ruesch, St. Gallen |
| Generalsekretär/ Secrétaire général | Prof. Dr. Eugen Egger, Genève |

3. Geschäftsprüfungs- Finanzdirektion des Kantons Zürich, Zürich
stelle/
Vérificateurs des
comptes

Institutionen/
Institutions

1. Schweizerische Dokumentationsstelle für Schul- und Bildungsfragen / Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation

Palais Wilson, 1211 Genève 14

Direktor/Directeur: Prof. Eugen Egger

Vizedirektor/Directeur adjoint: M. Emile Blanc, Dr ès sc.math.

Aufsichtskommission/Commission de surveillance:

Präsident/Président: M. S. Kohler, BE;

Vizepräsident/Vice-président: M. A. Chavanne, GE;

Mitglieder/Membres: Dr. A. Gilgen, ZH; Prof. Dr. Urs Hochstrasser, Amt für Wissenschaft und Forschung, Bern;

M. Jacques Rial, Secrétaire général de la Commission nationale suisse pour l'Unesco, Berne; Theophil Richner, Zentralsekretär der KOSLO, Zürich.

2. Schweizerische Zentralstelle für die berufliche Weiterbildung der Mittelschullehrer / Centre suisse pour le perfectionnement professionnel des professeurs de l'enseignement secondaire
 Guggistrasse 7, Postfach 140, 6000 Luzern 4

Direktor/Directeur: Fritz Egger

Aufsichtskommission/Commission de surveillance:

Präsident/Président: Dr. W. Gut, LU;

Vizepräsident/Vice-président: M. F. Jeanneret, NE;

Mitglieder/Membres: Sig. U. Sadis, TI; Dr. R. Natsch, Amt für Wissenschaft und Forschung, Bern; Dr. J. Bischofberger, Prorektor, Reussbühl LU; Dr. F. Müller, Seminardirektor, Thun; Dr. W. Wenk, Rektor MNG, Basel.

[Die zurückgetretenen Mitglieder wurden nicht ersetzt (Neuorganisation des Organs in Vorbereitung). / Les membres démissionnaires ne sont pas remplacés (réorganisation de l'organisme).]

Leitender Ausschuss/Comité directeur:

Präsident/Président: Dr. W. Gut, LU;

Mitglieder/Membres: Dr. L. Lejeune, BL; Dr. R. Natsch, AWF, Bern; M. Th. Bernet, prof., Lutry; Dr. H. Gygli, Rektor, Basel; Dr. F. Hublard, Präsident VSG, Basel; P. B. Klingler, Prorektor, Sarnen; M. J.-J. Streuli, directeur adjoint Collège Voltaire, Genève; Dr. P. Faessler, Rektor Seminar Luzern; A. Hubatka, Rektor Wirtschaftsgym. Luzern; M. H. Stehlé, directeur Collège Calvin, Genève.

3. Koordinationsstelle für Bildungsforschung/
Centre de coordination pour la recherche en matière d'éducation
Francke-Gut, Entfelderstrasse 61, 5000 Aarau

Sekretär/Secrétaire: Armin Gretler

Leitender Ausschuss/Comité directeur:

Präsident/Président: Prof. Laurent Pauli, Lausanne;

Vizepräsident/Vice-président: Prof. Walter Winkler, Windisch;

Mitglieder/Membres: Dr. A. Schmid, AG; Prof. E. Egger, Genève;

Dr. Hans Amberg, SVEB/FSEA, Zürich; Prof. Dr. Urs Hochstrasser,

AWF, Bern; Prof. Dr. Alfred Nydegger, Hochschule St.Gallen;

Prof. Dr. Konrad Widmer, Zürich; Dr. Urs Hedinger, Bern; Prof.

Samuel Roller, IRDP, Neuchâtel; Dr. Peter Tlach, Universität

Bern; U. P. Trier, Pädagogische Abteilung ED, Zürich.

Kommissionen/
Commissions

1. Kommission der Departementssekretäre/
Commission des secrétaires généraux

Präsident/Président: Prof. E. Egger, Genève;

Mitglieder/Membres: M. Jean Mottaz, VD; M. Josef Guntern, VS;

Sig. Armando Giaccardi, TI; Dr. Walter Brandenberger, BS;

Urs Kramer, BE; Moritz Arnet, LU; Dr. Claudio Hüppi, ZG;

Gerhard Keller, ZH; Ernst Grünenfelder, GL.

2. Pädagogische Kommission/
Commission pédagogique

Präsident/Président: U. P. Trier, Päd. Abteilung, ED, Zürich;

Mitglieder/Membres: Prof. E. Egger, Genève; M. Jean Cavadini,

Neuchâtel (Suisse romande); Andres Basler, Aarau (NW-Schweiz);

Paul Rahm, Schleithem (Ostschweiz); Dr. Claudio Hüppi, Zug

(Innerschweiz); Päd.Exp./Exp.péd.: M. Fernand Barbay, DIP Lau-

sanne; Sig. Domenico Bonini, DPE, Bellinzona; Ferdinand Gun-

tern, ED Schwyz; Dr. Carlo Jenzer, ED Solothurn; Dr. Hans

Stricker, Amt f. Unterrichtsforschung und -planung, Bern; M.

André Neuenschwander, CIRCE, Genève; M. Hermann Pellegrini,

St-Maurice; Dr. Willi Schneider, ED Basel; KOSLO: Theophil

Richner, Zürich; M. Gérard Affolter, instituteur, Bassecourt;

Werner Brüttsch, Seminarlehrer, Büttenhardt; Dr. Peter Genti-

netta, Prorektor, Luzern; Werner Heller, Oberstufenlehrer,

Rüti; August Jäger, Rektor, Liestal; Mme Lucienne Maspéro,

Genève; Karl Schaub, Primarlehrer, Zürich; Werner Schenker,

IMK, Urdorf; Verbindungsmann zum AWF Bern: Norberto Bottani,

AWF, Bern.

Sekretär/Secrétaire: Dr. Urs Bühler, Sekretariat EDK, Genève.

3. Expertenkommission zur Einführung und Koordination des Fremdsprachunterrichts in der obligatorischen Schulzeit / Commission d'experts pour l'introduction et la coordination de l'enseignement des langues vivantes pendant la scolarité obligatoire

Präsident/Président: Prof. Dr. Arnold Bangerter, Solothurn;
 Mitglieder/Membres: Dr. Hans Stricker, Amt für Unterrichtsforschung und -planung, Bern; Dr. Beat Vonarburg, Seminarlehrer, Hitzkirch; Dr. J. C. Arquint, Prof. an der Kantonsschule, Chur; Dr. Max Gubler, Prof. an der Kantonsschule, Winterthur; Franz Kaufmann, Gym.lehrer, Emmenbrücke; Xaver Kamer, Seminarlehrer, Schwyz; Marcel Praplan, inspecteur scolaire, Icoigne VS; Pierre Vaney, prof., Pully; Dr. Christoph Flügel, Sezione pedagogica DPE, Bellinzona; Fräulein Elisabeth Aeschbach, Zofingen (SLV); Mlle Hélène Wüest, Bienne (SPR); Kurt Spiess, Seminarlehrer, Rorschach; Aldo Künzli, Thayngen (KSO); Fräulein Charlotte Ritschard, Steffisburg (SLV); Mme Lucienne Maspéro, Genève (SPR); Dr. Helen Hauri, Wissenschaftliches Sekretariat FSU, Bern; Dr. Urs Bühler, Sekretariat EDK, Genève.

Wissenschaftliches Sekretariat für Fremdsprachunterricht/
 Secrétariat scientifique pour l'enseignement des langues vivantes
 Sahlistrasse 44, 3000 Bern

Leiterin/Responsable: Dr. Helen Hauri
 Mitarbeiter/Collaborateur: Hermann Wiggli

4. Kommission für Mittelschulfragen/
 Commission de l'enseignement secondaire

Präsident/Président: M. F. Jeanneret, NE;
 Mitglieder/Membres: M. R. Junod, VD; Dr. W. Gut, LU; Dr. A. Wyser, SO; Alfred Abegg, TG; Prof. E. Egger, Genève; Fritz Egger, Weiterbildungsstelle, Luzern; M. J. Cavadini, coordination romande, Neuchâtel; Dr. R. Natsch, AWF, Bern; Dr. Erich Studer, Rektor Gym. Thun; M. H. Stehlé, directeur Collège Calvin, Genève; Dr. Th. Flury, Rektor Töcherschule Abt. IV, Zürich; M. L.-M. Suter, directeur école normale, Bienne; M. R. Meuli, directeur école supérieure de commerce, Neuchâtel; Dr. Mario Hess, Rektor Wirtschaftsgymnasium, Biel; Dr. F. Hublard, Präsident VSG, Basel; Dr. J. Bischofberger, Prorektor Kantonsschule Reussbühl.

Beratende Stimme/Voix consultative: Dr. Rolf Deppeler, Sekretär der Hochschulkonferenz, Bern.

Sekretariat/secrétariat: Konferenzsekretariat Genf/Secrétariat de la Conférence, Genève.

5. Kommission für Stipendienpolitik/
Commission pour la politique des bourses d'études

Präsident/Président: E. Rüesch, SG;

Mitglieder/Membres: J. Brücker, UR; E. Egger, Genève; H. Dellsperger, BIGA, Bern; Dr. R. Natsch, AWF, Bern; M. J. Liniger, Office de la science et de la recherche, Berne; M. J. Favarger, DIP, Genève; P. Rauber, ED, Bern; M. D. Ruedin, DIP, Neuchâtel; P. Wiedmer, ED, Liestal.

6. Atlas-Delegation/
Délégation Atlas

Präsident/Président: M. A. Chavanne, GE;

Mitglieder/Membres: Dr. A. Gilgen, ZH; M. S. Kohler, BE.

Sekretär/Secrétaire: August von Rüthi, ED, Zürich.

Delegationen/
Délégations

1. Internationale Erziehungskonferenz/
Conférence internationale de l'éducation:
Delegationschef/Chef de délégation: M. A. Chavanne, GE;
Berichterstatter/Rapporteur: E. Egger, Genève.
2. OCDE, Comité de l'éducation:
E. Egger, Genève.
3. Conseil de l'Europe, Comité des Hauts Fonctionnaires de l'éducation:
E. Egger, Genève.
4. Conseil de l'Europe, Comité de l'Enseignement Général et Technique:
E. Egger, Genève.
5. Nationale Schweizerische Unesco-Kommission/
Commission nationale suisse pour l'Unesco:
M. A. Chavanne, GE; E. Egger, Genève.
6. Stiftungsrat des Schweiz. Nationalfonds zur Förderung der wissenschaftlichen Forschung / Conseil de fondation du Fonds national suisse de la recherche scientifique:
M. A. Chavanne, GE. Suppléant: M. S. Kohler, BE.
M. M. Aebischer, FR. Suppléant: M. E. Egger, GE.
Dr. A. Schneider, BS. Suppléant: Ernst Rüesch, SG.
7. Koordinationskonferenz für Fragen der Wissenschaftspolitik /
Conférence pour la coordination de la politique de l'éducation:
Dr. A. Gilgen, ZH; E. Egger, Genève.

8. Schweizerische Hochschulkonferenz (Nicht Hochschulkantone) /
Conférence universitaire suisse (cantons non universitaires):
Dr. A. Wyser, SO; M. A. Zufferey, VS.
9. Eidgenössische Maturitätskommission/
Commission fédérale de maturité:
E. Egger, Genève.
10. Italienisch-schweizerische ad hoc-Kommission für Schulfragen /
Commission ad hoc italo-suisse pour les questions scolaires:
E. Egger, Genève; Mme Micheline Rey, Genève;
Dr. Jean-Marcel Kobi, Zürich; Dr. Hans Stricker, Bern.
11. Kommission für Auslandschweizerschulen /
Commission pour les écoles suisses à l'étranger:
E. Egger, Genève.
12. Eidg. Stipendienkommission für ausländische Studierende /
Commission fédérale des bourses pour étudiants étrangers:
E. Rüesch, SG.
13. Schweizerisches Komitee für Kulturgüterschutz /
Comité suisse pour la protection des biens culturels:
Dr. Fritz Glauser, Staatsarchiv des Kantons Luzern, Luzern;
M. Robert Anken, DIP Lausanne; Walter Fietz, Denkmalpfleger
des Kantons St. Gallen, St. Gallen.
14. Stiftungsrat des Schweizerischen Instituts von Rom /
Conseil de fondation de l'Institut suisse à Rome:
A. Schneider, BS.
15. Geschäftsleitender Ausschuss der Schweiz. Vereinigung für
Erwachsenenbildung / Comité directeur de la Fédération suisse
pour l'éducation des adultes:
L. Lejeune, BL.
16. Pestalozzi-Stiftung /
Fondation Pestalozzi:
J. Brücker, UR; N. Zumbühl, NW.
17. Schweizer. Kommission für Probleme der geistigen Behinderung /
Commission suisse d'étude pour les problèmes des handicapés
mentaux:
Ernst Hess, Schulinspektor, Solothurn.
18. Eidgenössische Filmkommission /
Commission fédérale du cinéma:
M. A. Zufferey, VS.
19. Nationale Kommission für Schulfunk der SRG /
Commission nationale radioscolaire de la SSR:
M. Hermann Pellegrini, inspecteur, St-Maurice.

20. Nationale Kommission für Schulfernsehen der SRG /
Commission nationale téléscolaire de la SSR:
E. Egger, Genève.
21. Vorstand der Vereinigung schweizer. Unterrichtsfilmstellen /
Comité de l'Association suisse des offices du film d'enseignement:
M. A. Zufferey, VS; Dr. Robert Keiser, Luzern;
Dr. Christian Doelker, Zürich.
22. Arbeitskreis Telekolleg SRG:
Prof. Dr. Max Gubler, Winterthur.
23. Kommission für das schweizerische Schulwandbilderwerk /
Commission "Tableaux scolaires suisses":
Dr. L. Lejeune, BL.
24. Kommission für Rechtschreibereform:
Dr. F. Stucki, Netstal, GL.
25. Beratende Kommission der Dokumentationsstelle zur Bekämpfung
jugend- und volksschädigender Druckerzeugnisse / Commission
consultative de l'Office de documentation pour la lutte contre
les publications nuisibles à la jeunesse et à la population:
A. Schneider, BS.
26. Eidgenössische Turn- und Sportkommission /
Commission fédérale de gymnastique et de sport:
B. Stamm, SH.
27. Kommission für die pädagogischen Rekrutenprüfungen /
Commission des examens pédagogiques des recrues:
J. Brücker, UR.
28. Stiftungsrat der Schweizer. Stiftung für Gesundheitserziehung /
Conseil de fondation de la Fondation suisse pour l'éducation
de la santé publique:
B. Stamm, SH.
29. Schweizerische Konferenz für Sicherheit im Strassenverkehr,
Kommission für Verkehrserziehung / Conférence suisse de sécurité
dans le trafic routier, Commission pour l'éducation rou-
tière:
[vakant / vacant]
30. Studiengruppe für Fragen einer schweizerischen Jugendpolitik /
Groupe d'études pour l'examen de questions concernant une poli-
tique suisse de la jeunesse:
Dr. W. Gut, LU.
31. Stiftung für die Schweizer Jugend (General Henri Guisan) /
Fondation pour la jeunesse suisse (Général Henri Guisan):
E. Egger, Genève.

32. Stiftungsrat zur Erhaltung der Hohlen Gasse bei Küssnacht /
Conseil de fondation pour la protection de la "Hohle Gasse"
près de Küssnacht:
N. Zumbühl, NW.

33. Stiftungsrat zur Erhaltung des Schlachtfeldes von Morgarten /
Conseil de fondation pour la protection du champ de bataille
de Morgarten:
N. Zumbühl, NW.

IX. TAGUNGSORTE DER KONFERENZ /
SEANCES DE LA CONFERENCE

| <u>Jahr/Année</u> | <u>Vorort</u> | <u>Sitzungsort/Séance à</u> |
|-------------------|----------------------------|-----------------------------|
| 1897/1898 | Zürich | Luzern und Zürich |
| 1899/1900 | St. Gallen | St. Gallen und Baden |
| 1901 | Genève | Genève |
| 1902 | Bern | Bern |
| 1903 | Luzern | Luzern |
| 1904 | Aargau | Aarau |
| 1905 | Solothurn | Solothurn |
| 1906 | Appenzell A.Rh. | Heiden |
| 1907 | Vaud | Lausanne |
| 1908 | Obwalden | Sarnen |
| 1909 | Schaffhausen | Schaffhausen |
| 1910 | Fribourg | Fribourg |
| 1911 | Basel-Land | Liestal |
| 1912 | Glarus | Glarus |
| 1913 | Neuchâtel | Neuchâtel |
| 1914 | Thurgau | Frauenfeld |
| 1915 | Graubünden | Chur |
| 1916 | Valais | Sion |
| 1917 | Basel-Stadt | Basel |
| 1918 | keine Tagung/pas de séance | - |
| 1919 | Ticino | Lugano |
| 1920 | Zug | Zug |
| 1921 | Nidwalden | Stans |
| 1922 | Vaud | Lausanne |
| 1923 | Zürich | Zürich |
| 1924 | (Uri) | Olten |
| 1925 | Solothurn | Solothurn |
| 1926 | Genève | Genève |
| 1927 | Appenzell A.Rh. | Herisau |
| 1928 | Schwyz | Schwyz |
| 1929 | Neuchâtel | Neuchâtel |
| 1930 | Aargau | Aarau |
| 1931 | Luzern | Basel und Luzern |
| 1932 | St. Gallen | St. Gallen |
| 1933 | Fribourg | Fribourg |
| 1934 | Schaffhausen | Schaffhausen |
| 1935 | Bern | Thun |
| 1936 | Basel-Land | Liestal |
| 1937 | Glarus | Glarus |
| 1938 | Thurgau | Frauenfeld |
| | a.o.Sitzungen/s.extraord.: | Bern und Zürich |
| 1939 | Valais | Sion |
| 1940 | Graubünden | Chur |
| 1941 | Obwalden | Sarnen |
| 1942 | Ticino | Bellinzona |
| 1943 | Zug | Zug |
| | a.o.Sitzung/s.extraord.: | Olten |
| 1944 | Zug | Basel |
| | a.o.Sitzung/s.extraord.: | Bern |

| | | |
|------|------------------------------|-------------------------|
| 1945 | Zug | Lausanne |
| 1946 | Zug | Zürich |
| | a.o.Sitzung / s.extraord.: | Luzern |
| 1947 | Solothurn | Solothurn |
| | a.o.Sitzung / s.extraord.: | Basel |
| 1948 | Neuchâtel | Neuchâtel |
| | a.o.Sitzung / s.extraord.: | Bern |
| 1949 | Nidwalden | Stans |
| 1950 | Genève | Genève |
| 1951 | Aargau | Aarau |
| 1952 | Schwyz | Schwyz |
| 1953 | Appenzell A. Rh. | Herisau |
| | a.o.Sitzung / s. extraord.: | Zürich |
| 1954 | Luzern | Luzern |
| 1955 | St. Gallen | Sankt Pirminsberg |
| | a.o.Sitzung / s.extraord.: | Neuchâtel |
| 1956 | Fribourg | Fribourg |
| 1957 | Schaffhausen | Schaffhausen |
| 1958 | Bern | Oberhofen bei Thun |
| 1959 | Basel-Land | Liestal |
| | a.o.Sitzung / s.extraord.: | Luzern |
| 1960 | Basel-Stadt | Basel |
| 1961 | Glarus | Glarus |
| | a.o.Sitzung / s.extraord.: | Bern |
| 1962 | Thurgau | Frauenfeld |
| | a.o.Sitzung / s.extraord.: | Ouchy/Lausanne |
| 1963 | Valais | Sion |
| 1964 | Solothurn | Solothurn |
| | a.o.Sitzung / s.extraord.: | Lausanne |
| 1965 | Zürich | Winterthur |
| 1966 | Graubünden | Chur |
| 1967 | Uri | Altdorf |
| | a.o.Sitzungen/s.extraord.: | Bern (3) und Zürich (1) |
| 1968 | Neuchâtel | Neuchâtel |
| | a.o.Sitzungen/s.extraord.: | Zürich und Bern |
| | <u>Präsidium/Présidence:</u> | |
| 1969 | <u>Zug</u> | Appenzell |
| | a.o.Sitzung / s.extraord.: | Bern |
| 1970 | Zug | Montreux |
| | a.o.Sitzungen/s.extraord.: | Bern und Zürich |
| 1971 | Zug | Lugano |
| | a.o.Sitzung / s.extraord.: | Zürich |
| 1972 | Zug | Aarau |
| | a.o.Sitzungen/s.extraord.: | Bern (2) |
| 1973 | Zug | Genève |
| | a.o.Sitzungen/s.extraord.: | Bern (2) |
| 1974 | <u>Zürich</u> | Giswil |
| | a.o.Sitzungen/s.extraord.: | Bern und Zürich |